

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. PIERRE MAGNAN, président**  
**M. JACQUES LOCAT, commissaire**

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ D'ENTREPOSAGE DES RÉSIDUS  
MINIERS ET DES STÉRILES À LA MINE DE FER DU LAC BLOOM**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue le 17 novembre 2020 à 19 h  
Visioconférence

**TABLE DES MATIÈRES**

**SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 17 NOVEMBRE 2020**

MOT DU PRÉSIDENT ..... 1

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**

Mme MARTINE COTTE..... 4

Mme LOUISE GAGNON..... 13

M. ANDRÉ MICHEL ..... 21

SUSPENSION

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES (SUITE)**

M. DAVE BOUCHARD..... 33

M. ALEX TYRELL..... 40

M. NICOLAS LAPIERRE ..... 46

SUSPENSION

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES (SUITE)**

M. PAUL COMEAU ..... 50

Mme MARIE-ÈVE LECLERC ..... 55

MOT DE LA FIN ..... 63

**SÉANCE AJOURNÉE AU 18 NOVEMBRE 2020 À 13 H**

**SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2020  
SÉANCE DU SOIR**

**MOT DU PRÉSIDENT**

5

**LE PRÉSIDENT :**

10

Mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette deuxième partie de l'enquête et de l'audience publique portant sur le Projet d'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus miniers et des stériles de la mine de fer du lac Bloom. Mon nom est Pierre Magnan, j'ai été désigné pour présider cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoit Charette. À ce titre, je coordonne les travaux de la commission et préside les séances publiques, en collaboration avec mon collègue qui est à ma gauche ici, le commissaire monsieur Jacques Locat.

15

20

Tout d'abord, une information importante : le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous a demandé d'adapter nos pratiques afin de tenir nos consultations publiques en tout respect des consignes émises par la Santé publique. Compte tenu du contexte actuel entourant la COVID-19 et des mesures particulières qui s'y appliquent, nous avons pris la décision de tenir nos séances publiques uniquement en mode numérique. Les participants pourront présenter leur mémoire à distance soit par visioconférence ou par téléphone.

25

Je voudrais d'ailleurs remercier à l'avance tous les participants pour leur patience pour la séance de ce soir. Avec la technologie, nous avons malheureusement parfois des pépins techniques ou des délais qui sont hors de notre contrôle. Nous vous assurons que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour résoudre ces problèmes rapidement, le cas échéant.

30

Le nombre de mémoires reçus nous a amenés à planifier deux séances publiques, qui se tiendront en direct sur le site Web et sur la page Facebook du BAPE. Elles seront disponibles en différé par la suite. Au cours de la deuxième partie, nous échangerons avec les participants qui nous présenteront un mémoire afin de clarifier certains points de leur contenu. La commission est assistée dans son travail par une équipe d'analystes composée par messieurs Alexandre Bourke et Stéphan Demers.

35

Nous sommes également accompagnés par madame Rachel Sebareme, qui est coordonnatrice du secrétariat de la commission; par madame Alexandra Barbeau, qui est conseillère en communication; et madame Cynthia Roussel, qui est agente de secrétariat.

40 Nous sommes également appuyés par une équipe technique qui nous permet de webdiffuser nos séances, qui est composée de messieurs Pierre Dufour et Raphael Sioui.

45 Tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés et retranscrits par mesdames Vanessa Lagacé et Laurence Lemay, sténographes officielles. La transcription de la séance de ce soir sera accessible dans environ une semaine dans le site Web du BAPE.

Je voudrais vous rappeler que nous avons tenu, par Internet, les 20, 21 et 22 octobre derniers, la première partie de l'audience, qui avait pour but d'obtenir l'information nécessaire à la meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

50 Nous aborderons ce soir la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but, elle, de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet par la présentation et le dépôt d'un mémoire ou d'une présentation orale.

55 Le déroulement de la soirée, de la séance sera la suivante. Nous avons construit l'horaire en fonction des personnes qui ont fait connaître, avant le 6 novembre dernier, leur intention de présenter leur mémoire devant la commission et qui lui ont fait parvenir ce mémoire avant le 12 novembre dernier. Le temps alloué pour chaque présentation sera d'environ 10 minutes. Au besoin, la commission d'enquête échangera avec les présentateurs afin de préciser leur point de vue ou leur poser différentes questions.

60 Une pause à chaque heure environ est également prévue afin de nous permettre de bien aérer la salle pour des raisons de sécurité en lien avec la COVID-19.

65 Au cours de cette deuxième partie d'audience, l'initiateur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont toutefois invités à suivre les séances publiques et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

70 Ce soir, 8 présentations sont prévues à l'horaire. Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE. Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont également trait aux propos qui ne doivent pas être, par exemple, diffamatoires ou injurieux. Et je me réserverai le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

75

80 Nous vous soulignons que, tout comme l'initiateur du projet et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés qui sont mentionnés dans un mémoire ou dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation.

85 Une rectification à l'endroit d'un mémoire ou d'une opinion verbale se limite à corriger de façon factuelle des inexactitudes, comme une erreur de date, de quantité, une fausse référence, une citation erronée, et non à se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion exprimée par un participant. Il peut s'agir par exemple aussi de statistiques, de chiffres, de durée ou de toute autre donnée ou événement précis. Les rectifications par écrit seront acceptées par la commission jusqu'au 25 novembre prochain à 16 h, soit une semaine après la fin de la deuxième partie de l'audience.

90 À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la commission poursuivra son enquête. Le cas échéant, les questions supplémentaires de la commission aux différents intervenants et les réponses obtenues seront déposées dans le site Web du BAPE.

95 Ensuite, la commission d'enquête va rédiger son rapport qui est à l'intention du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions ainsi que des constatations et de l'analyse qui sera faite par la commission en ce qui concerne le projet à l'étude.

100 Notre rapport sera soumis au ministre au plus tard le 18 février 2021. Et par la suite, le ministre disposera de quinze jours pour le rendre public. En parallèle à l'enquête du BAPE, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques procède à sa propre analyse environnementale. C'est donc à la lumière de ces deux rapports, le rapporte du BAPE et le rapport du MELCC, que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet, et selon quelles conditions, appartiendra ensuite au Conseil des ministres.

105 Je souligne que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services et d'obtenir de l'information sur le type de participation à nos travaux, tel que votre lieu de résidence, votre âge. Mais soyez certain que le questionnaire demeure anonyme.

110 Votre opinion à l'égard de nos services est essentielle et je vous remercie à l'avance de prendre le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire, qui est disponible sur notre site Web.

115

Mentionnons que le BAPE possède une page Facebook pour mieux informer le public intéressé à suivre ses travaux. Cette page vise à informer le public des différentes étapes franchies par les commissions qui sont en cours, à partager l'information liée au BAPE et aussi à recevoir vos commentaires concernant l'organisme public dans son ensemble. Toutefois, les commentaires spécifiques concernant les travaux liés au présent mandat du BAPE ne seront pas considérés sur cette page Facebook.

120

Pour obtenir de l'information sur notre mandat et son déroulement, vous pouvez écrire à la commission en tout temps à l'adresse courriel qui apparaît à l'écran en ce moment.

125

Voilà, donc c'était la présentation que j'avais à vous faire pour... pour ainsi dire mettre la table à notre deuxième partie de l'audience publique en lien avec ce projet.

130

Donc j'invite maintenant notre première participante, madame Martine Cotte du Regroupement des résidents du Lac Daigle, à faire sa présentation. Madame Cotte.

### **PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**

**Mme MARTINE COTTE :**

135

Oui. Bonjour Monsieur le président. Avant de commencer, est-ce que vous m'entendez bien? Parce que c'est par téléphone...

**LE PRÉSIDENT :**

140

On vous entend très bien, madame Cotte.

**Mme MARTINE COTTE :**

145

Est-ce que vous m'entendez bien?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, tout à fait. On vous entend bien. Est-ce que vous...

150

**Mme MARTINE COTTE :**

Oui, OK. Oui, c'est juste que vous aviez parlé de 10 minutes. Moi, on m'avait parlé de

15 minutes. Si je vous le lis, ça va prendre 15 minutes. Est-ce que je peux le faire quand même ou si...? Sinon, je vais couper des phrases.

155

**LE PRÉSIDENT :**

Non, ça va aller, je vais vous laisser.

160

**Mme MARTINE COTTE :**

Parce que je sais que ça ne rentrera pas en 10 minutes.

165

**LE PRÉSIDENT :**

Je vais vous laisser... J'ai mentionné dans ma présentation environ 10 minutes. C'est certain, là, que si tout le monde prenait 15 minutes ce soir, on va finir tard, mais bon, l'important c'est que vous puissiez vous exprimer. Allez-y.

170

**Mme MARTINE COTTE :**

C'est bon. Bien, merci beaucoup. Donc mémoire présenté par Martine Cotte pour les résidents du Lac Daigle.

175

**(L'INTERVENANTE COMMENCE LA LECTURE DE SON MÉMOIRE, DM13)**

**Début de la phrase à la page 3 : « Introduction. Le lac Daigle[...] »**

**Fin de la phrase à la page 12 : « [...] à MFQ une compensation pour la nuisance... »**

180

Ça, c'est si la halde sud est choisie.

**Début de la phrase à la page 12 : « [...] pour la nuisance et la dévaluation [...] »**

**Fin de la phrase à la page 13 : « [...] que celui du lac Daigle. »**

185

Merci pour votre écoute.

**LE PRÉSIDENT :**

190

Merci beaucoup, madame Cotte. La commission vous remercie pour votre mémoire et tient à... Moi, je tiens à souligner la clarté de votre présentation. Il est évident que vous avez parcouru

l'étude d'impact avec beaucoup de détails, donc c'est tout en votre honneur. Donc je voulais le souligner. Parce que je ne l'ai pas seulement entendu de votre part ce soir, mais je l'ai lu, là, évidemment avant d'arriver à l'audience, à la séance de ce soir.

195 **Mme MARTINE COTTE :**

OK, merci beaucoup.

200 **LE PRÉSIDENT :**

J'ai... pardon?

**Mme MARTINE COTTE :**

205 Oui, j'ai dit je vous remercie pour le compliment.

**LE PRÉSIDENT :**

210 Parfait. Je dois m'habituer, il y a un petit délai entre le moment où je termine et le moment où l'autre personne commence, mais je vais m'y faire.

**Mme MARTINE COTTE :**

215 Pendant que je vous ai, juste par rapport à la halde à stériles avec l'écran, si vous voulez avoir plus d'information, il y a un ingénieur minier ici à la retraite, pour qui je pourrais vous donner le numéro de téléphone, avec qui vous pourriez en discuter. Nous, on ne savait pas trop, on a parlé avec lui et... en tout cas. Si vous voulez avoir plus d'information à savoir si c'est vraiment, si on pense vraiment que ça puisse aider au niveau du son, cet ingénieur minier là, qui a travaillé de 1998 à 2014 à ArcelorMittal en doute beaucoup. Ça fait que je passerai l'information à votre

220 personne, là, à qui on peut envoyer l'information.

**LE PRÉSIDENT :**

225 Voilà, c'est ça, à madame Sebareme, qui est la coordonnatrice du secrétariat. Maintenant, on va peut-être...

**Mme MARTINE COTTE :**

Oui.

230

**LE PRÉSIDENT :**

On va vous poser quelques questions. Moi, j'en ai une, j'aimerais savoir, là, vous parlez des inconvénients qui seraient occasionnés par le son, le bruit, si le projet se réalise comme il est présenté dans l'étude d'impact. Et là, j'étais curieux de savoir...

235

**Mme MARTINE COTTE :**

Oui.

240

**LE PRÉSIDENT :**

... là, vous êtes à 4 km environ des installations les plus proches de Minerai de Fer Québec. Est-ce que, actuellement...

245

**Mme MARTINE COTTE :**

Un petit peu moins de 4 kilomètres peut-être, 3.8 peut-être, oui.

250

**LE PRÉSIDENT :**

Peu importe, là, mais est-ce que...

**Mme MARTINE COTTE :**

255

Mais on entend le gronde... on entend...

**LE PRÉSIDENT :**

260

Madame... madame Cotte, je vais juste terminer ma question.

**Mme MARTINE COTTE :**

On entend... Oui?

265

**LE PRÉSIDENT :**

Donc ce que je veux savoir c'est si vous êtes incommodée par le son actuellement, donc par les activités de Minerai de Fer Québec?

270

**Mme MARTINE COTTE :**

Bien, je vous dirais qu'on entend un grondement, un faible grondement qu'on peut entendre, mais ça, ce n'est pas désagréable. T'sais, ce n'est pas quelque chose qui est fort, donc ça va là. C'est quand même correct actuellement où ils sont situés.

275

**LE PRÉSIDENT :**

C'est bon. J'ai mon collègue qui aura sans doute des questions pour vous, donc mon collègue monsieur Locat.

280

**Mme MARTINE COTTE :**

Oui.

285

**LE COMMISSAIRE :**

Oui, alors donc ma question c'est concernant les puits artésiens, ils sont de quelle nature? Est-ce qu'ils sont dans le sol ou dans le roc, et à peu près à quelle profondeur?

290

**Mme MARTINE COTTE :**

Bien là, je peux vous parler pour le mien là. Le mien est à 280... 275 ou 280 pieds. C'est plus du roc.

295

**LE COMMISSAIRE :**

Oui, sûrement du roc.

300

**Mme MARTINE COTTE :**

De ce que je me souviens. Il faudrait que je me demande à mon conjoint, parce que je ne

305

m'attendais pas à une question comme ça, mais je pourrais vérifier, je pourrais vous envoyer aussi, même, le papier quand on l'a fait faire là. J'ai encore les papiers de quand on a fait faire le puits artésien.

**LE COMMISSAIRE :**

310

Il y aurait combien de...

**Mme MARTINE COTTE :**

Mais c'était profond.

315

**LE COMMISSAIRE :**

Il y aurait combien de puits qui seraient au roc? D'après vous, là, d'après vos voisins?

320

**Mme MARTINE COTTE :**

325

Moi, j'en ai un. Il y en a beaucoup qui sont dans les lacs, je vous dirais. Je sais qu'il y en a un qui doit se faire faire, là, qui devait le faire cet été, qui ne l'a pas fait, donc il a remis ça à l'année prochaine. Puis je connais une autre famille qui, aussi, doivent le faire faire. À ma connaissance, moi, je l'ai, je ne le sais pas pour... je ne pense pas qu'il y en ait d'autres que le nôtre. Mais ça, t'sais, je n'ai pas questionné les gens précisément là-dessus, là. Mais nous, où j'habite là, chez nous, c'est un puits artésien.

**LE COMMISSAIRE :**

330

J'aurais une dernière question.

**Mme MARTINE COTTE :**

335

Mais les autres personnes, il y a beaucoup de personnes qui prennent leur... Oui?

**LE COMMISSAIRE :**

340

J'aurais une dernière question. Est-ce que vous avez des analyses d'eau pour l'eau de votre puits?

**Mme MARTINE COTTE :**

Oui, j'ai des analyses d'eau pour l'eau de mon puits.

345 **LE COMMISSAIRE :**

OK. Est-ce qu'il serait possible de nous les faire parvenir?

350 **Mme MARTINE COTTE :**

Oui, il n'y a pas de problème, je vais les envoyer.

**LE COMMISSAIRE :**

355 Merci. Peut-être une dernière petite question. Donc, pour vous, il n'y a pas de problème à remplir le lac Carotte au complet?

**Mme MARTINE COTTE :**

360 Non. Bien moi, en fait, c'est parce que le lac Carotte, il est vraiment enclavé, là. Je ne sais pas si vous l'avez vu sur une carte, là...

**LE COMMISSAIRE :**

365 Oui, oui.

**Mme MARTINE COTTE :**

370 Mais le parc de résidus d'ArcelorMittal est très proche, puis il va même s'agrandir. Donc il est vraiment, vraiment pris dans les installations. C'est un lac de tête. Donc comme j'expliquais, ça ne va pas... t'sais, ça ne va pas... Une fois qu'on l'a bloqué, il n'est pas entre d'autres lacs et d'après moi... Là, c'est sûr qu'ils peuvent faire des études, mais je veux dire, en tout cas, il reste quand même que le parc à résidus, ça fait beaucoup de poussière quand il vente. Ça m'étonnerait qu'il n'y ait pas de la poussière qui aille dans ce lac-là, et MFQ est juste à côté aussi avec sa fosse.  
375 Donc quelle est la qualité de l'eau dans ce lac-là? Je ne le sais pas, je ne sais pas si vous avez des études. Mais s'il y avait un lac à sacrifier -- parce que je sais que c'est mieux de ne pas en sacrifier -- mais s'il y en avait un à sacrifier, personnellement, je pense que le lac Carotte serait probablement le meilleur, vu sa situation actuelle.

380 **LE COMMISSAIRE :**

Merci madame.

385 **LE PRÉSIDENT :**

J'en aurais une dernière, madame Cotte, et puis je vais être bien prudent dans la façon dont je vais la poser parce que ce n'est pas du tout une critique. En fait, le sens de ma question pourrait sembler être une critique, mais ce n'en est pas une. D'un côté, vous faites plusieurs propositions, puis des propositions quand même très détaillées, basées sur ce que vous avez lu dans l'étude d'impact pour diminuer les inconvénients que le projet pourrait vous apporter. Puis à la fin de votre mémoire, vous demandez des compensations pour les inconvénients qui vont vous être causés et pour la diminution de la valeur de vos propriétés. J'aimerais ça comprendre la...

390 **Mme MARTINE COTTE :**

395

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

400 ... comment dirais-je? -- l'équilibre qu'il y a entre ces deux... entre ces deux revendications-là. Donc imaginons hypothétiquement que Minerai de Fer Québec donne suite à toutes vos propositions, est-ce que ça veut dire que vous n'avez plus d'inconvénients qui sont dus à la mine?

405 **Mme MARTINE COTTE :**

Bien, en fait, nous, ce qu'on préférerait, ce n'est pas la compensation; c'est qu'ils n'installent pas la halde sud...

410 **LE PRÉSIDENT :**

OK.

415 **Mme MARTINE COTTE :**

... qu'ils l'installent ailleurs. Maintenant, ce pour quoi je l'ai mis par écrit, c'est parce que je

voulais que ça soit écrit à quelque part. MFQ nous ont dit qu'on pourrait avoir une compensation, mais la manière dont c'est écrit, c'est un peu comme si on devait déménager, la manière que c'était écrit. Je peux vous le lire si vous le voulez, là, je l'ai devant moi.

420

**LE PRÉSIDENT :**

Non, ça va. Ça va.

425

**Mme MARTINE COTTE :**

Puis, en fait, c'est un peu... en fait, c'est un petit peu comme s'ils nous faisaient une faveur aussi, parce qu'on n'est pas sur le site. OK?

430

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

435

**Mme MARTINE COTTE :**

Donc c'est pour ça que je l'ai écrit puis que j'ai présenté d'autres endroits pour dire que, si jamais, par malheur, la halde sud a lieu, bien, on espère qu'on va avoir une compensation puis qu'elle va être équitable.

440

**LE PRÉSIDENT :**

Je suis très content d'avoir posé ma question, parce que ça clarifie beaucoup votre argumentation à ce niveau-là puis c'est... ça va rendre service au processus. Là, vous venez de faire allusion à un document de l'offre que vous a faite Minerai de Fer Québec. Oui, effectivement, on serait intéressé, là, que vous la déposiez à la commission, si c'est possible.

445

**Mme MARTINE COTTE :**

OK. OK, bien, c'est le seul document papier. Parce qu'on a reparlé avec eux, puis ils nous ont parlé d'autres choses, mais la seule, format papier, j'en ai une, oui, que je vous donnerai.

450

**LE PRÉSIDENT :**

C'est bien.

455

**Mme MARTINE COTTE :**

Qui a été écrit le 30 septembre 2020.

460

**LE PRÉSIDENT :**

Donc ça pourra nous aider, là, dans notre analyse, ça, c'est certain. Donc voilà. Bien, je vous remercie beaucoup, madame Cotte.

465

**Mme MARTINE COTTE :**

Parfait.

470

**LE PRÉSIDENT :**

Et on va certainement utiliser votre mémoire avec -- comment dirais-je? -- avec sérieux et avec intérêt. Merci.

475

**Mme MARTINE COTTE :**

Merci. Je vous remercie beaucoup, monsieur. Au revoir.

480

**LE PRÉSIDENT :**

Au revoir. Donc on va passer maintenant au deuxième participant, donc qui est... participante, madame... c'est madame Gagnon. Madame Louise Gagnon du Regroupement pour la Sauvegarde de la Baie de Sept-Îles. Donc je vous vois, madame Gagnon, donc j'allais vous demander si vous étiez là, donc c'est parfait. Donc allez-y avec la présentation de votre mémoire.

485

Je rappellerais aux participants qui sont en ligne que dans le fond le 15 minutes, ça inclut la période de questions que les commissaires aimeraient vous poser. Donc je ne sais pas si c'est... si ça a été mal présenté, mais je croirais que non. Mais pour préciser, là, l'idée du 15 minutes, là, c'était 10 minutes pour les présentations et 5 minutes pour les questions, donc... Si c'est possible, on va essayer de s'en tenir à ces balises-là. Donc allez-y, madame Gagnon.

490

**Mme LOUISE GAGNON :**

Est-ce que vous m'entendez bien?

495 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

**Mme LOUISE GAGNON :**

500

Parfait, merci. Bonsoir Monsieur le commissaire, Monsieur le président. D'abord, le Regroupement pour la Sauvegarde de la grande Baie de Sept-Îles s'est formé en 2010, suite à l'annonce d'une possible mine d'apatite dans le canton Arnaud à Sept-Îles. Son objectif était de fournir de l'information pertinente et adéquate aux citoyens de toute la municipalité pour connaître les enjeux rattachés aux projets industriels; de relayer la vision, les questionnements, la préoccupation et les arguments de la population de Sept-Îles au conseil municipal, aux instances régionales, aux divers gouvernements et aux médias; conserver notre environnement sain, particulièrement la grande baie de Sept-Îles, bien sûr, son bassin versant; puis maintenir notre qualité de vie, en ce qui concerne dans les dernières années particulièrement la qualité de l'eau potable des citoyens de Sept-Îles et la qualité de l'air des gens de Sept-Îles.

505

510

Maintenant, la présentation de mon mémoire lui-même. Je veux faire un mémoire sur l'application réelle sur le terrain de la réglementation et de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Dans la réalité, comment sont appliqués les règlements et lois existants au Québec? À Sept-Îles? À Fermont? Ce n'est pas tant la qualité des lois qui me préoccupe ici, mais plutôt la manière de les appliquer sur le terrain.

515

Mon premier point : la *Loi sur la qualité de l'environnement* s'applique partout au Québec. La directive sur le traitement des manquements, donc on parle des manquements de citoyens ou d'entreprises à la législation environnementale, inclut un cadre de référence pour l'application des sanctions administratives et pécuniaires, ce qu'on appelle les SAP. Cette loi-là s'applique donc partout au Québec, incluant à Sept-Îles et à Fermont.

520

L'importance -- le deuxième point -- l'importance de la plainte au ministère de l'Environnement. À Sept-Îles, les groupes citoyens ont une certaine expérience avec la grande entreprise. Elle a une influence prépondérante dans tous les aspects de la municipalité : les élus, les citoyens, les ministères, etc., car la grande entreprise détient un pouvoir économique majeur. Nous percevons qu'il y a des similitudes entre Fermont et Sept-Îles à cet égard.

525

530 Et maintenant, il y a une citation du site *À bâbord, S'en laver les mains* : « *L'aberration est*  
*que, en matière d'environnement, sans plaintes des citoyens, il n'y a pratiquement pas d'application*  
*des règlements. Malheureusement, les gens confondent les mots dénonciation et délation. Le*  
*premier vise à faire connaître une action nuisible. C'est le second qui est teinté de motifs*  
535 *méprisables et de trahison. Conséquence? Peu de gens prennent la responsabilité de mettre au*  
*jour les agissements de leurs voisins, qu'il s'agisse d'un individu ou d'une entreprise. D'autant plus*  
*que porter plainte, c'est souvent entreprendre une lutte de plusieurs années. »*

540 À Fermont, qui peut faire une plainte? Qui, à Fermont, peut prendre des années pour une  
plainte contre Minerai de Fer Québec, tout en demeurant à Fermont, sans avoir de pression  
sociale? La confidentialité dans une petite ville est quasi impossible. L'accès aux terrains est quasi  
impossible. Selon notre expérience, il faut être excessivement bien informé pour faire une plainte,  
connaître les articles de loi et faire face au ministère de l'Environnement.

545 Je vais donner un exemple vécu à Sept-Îles de ces difficultés-là. J'ai inclus dans mon  
mémoire une photo d'un panache de fumée observé le 7 novembre 2020. La photo a été prise à  
environ 1.5 km de la... du site, puis provenait de ce qu'on appelle une usine -- c'est le ministère de  
l'Environnement qui a utilisé ce terme-là -- une usine de séchage du minerai de fer. Ce panache  
de fumée là est apparent depuis des mois. Un citoyen a fait une demande d'information au ministère  
de l'Environnement, un fonctionnaire a répondu que c'était de la vapeur d'eau et qu'il espérait avoir  
550 bien répondu à sa question. À voir la couleur, on se doute bien que ce n'est pas de la vapeur d'eau.

555 Pour nous, la non-conformité et le niveau de gravité d'un manquement mineur, modéré ou  
majeur devrait pourtant aller de pair avec des résultats d'échantillonnage. Dans ce cas-ci, celui qui  
détient le certificat n'a même pas d'obligation d'autosurveillance, seulement l'obligation d'opérer  
selon les directives du fabricant si l'équipement est en bon état. Il aura fallu une plainte pour que le  
ministère de l'Environnement enquête, même si le panache de fumée était apparent depuis des  
mois. C'est même des années, c'est peut-être 3 à 4 ans.

560 Le citoyen a contesté en faisant une plainte officielle au Ministère, étant assuré que c'était  
plus que de la vapeur d'eau. Le citoyen a dû nommer tous les articles de la Loi pour faire la plainte,  
car le Ministère n'a d'abord pas pris la plainte au sérieux. Si cela se passe à Sept-Îles, cela peut  
se passer à Fermont, car c'est la même direction régionale du ministère de l'Environnement et le  
même directeur du ministère qui va prendre les décisions dans l'application du cadre de référence.  
Donc ça s'applique et à Fermont et Sept-Îles, c'est le même Directeur.

565 Quant à l'autosurveillance, maintenant, c'est la bonne foi de l'opérateur ou du possesseur

570 de l'autorisation, que ce soit une usine d'eau, un concentrateur, un séchoir, etc. pour l'échantillonnage. Dit autrement, la conformité aux normes ou critères inclus dans le certificat d'autorisation demeure basée sur la bonne foi de celui qui détient le certificat d'autorisation. Dans le fond, c'est la difficulté pour le promoteur ou l'industrie de se dénoncer lui-même quand il y a des dépassements dans ses échantillonnages.

575 Le troisième point, c'est le degré de gravité des conséquences aux manquements. Il y a trois degrés. Mineur, je n'en parlerai pas, il est disponible dans les références que j'ai mis. Un degré modéré des conséquences à un manquement, c'est par exemple : les contaminants émis peuvent avoir certaines conséquences sur la qualité de l'eau, de l'air ou du sol. Par exemple, un effluent industriel de faible débit qui dépasse -- je dis bien « dépasse » -- pendant de longues périodes les critères d'un certificat d'autorisation et qui est rejeté dans une rivière à très grand débit. Des émissions atmosphériques qui dépassent -- là aussi -- les niveaux permis par le certificat  
580 d'autorisation, mais qui n'occasionnent pas d'impact.

585 Donc on voit qu'il y a des dépassements qui sont tolérés, là, hein? Alors qu'un degré grave de gravité, les conséquences à un manquement peut être par exemple : la situation porte atteinte ou comporte un risque élevé de porter atteinte à la santé ou à la sécurité de l'être humain. Par exemple, des contaminants dangereux rejetés dans l'eau en amont d'une prise d'eau potable, un panache de gaz ou de fumée occasionnant une menace ou une atteinte à des résidents, ou une distribution d'eau non potable dans un réseau d'aqueduc avec risque sérieux pour la santé des usagers.

590 Un autre exemple vécu à Sept-Îles, un document produit par Tétra Tech pour l'usine d'eau potable de la Ville de Sept-Îles recense des dépassements de normes depuis 5 ans pour l'eau potable en THM, trihalométhane, et un peu moins, car non mesuré au départ, pour les AHA ou acides haloacétiques, qui ont tous deux une norme sanitaire -- donc avec des impacts à la santé là -- incluse dans le Règlement québécois sur l'eau potable.

595 Notre usine d'eau, d'ailleurs, je vous informe que je viens tout juste d'obtenir son certificat d'autorisation, ça fait presque 5 ans qu'elle roule sans certificat d'autorisation. C'est quand même... moi, je trouve ça quand même grave là.

600 Maintenant, est-ce une atteinte grave à la santé puisque ce sont des normes sanitaires? C'est un gestionnaire du ministère de l'Environnement qui décide ou non si c'est une atteinte grave à la santé. J'ai la perception que lorsque c'est une atteinte chronique, impact à long terme ou à l'environnement -- comme l'exemple des trihalométhane, c'est un bel exemple -- le Ministère donne des années au contrevenant pour remédier à la situation. Le degré de gravité des conséquences

605 pourrait ainsi être diminué.

610 Aussi, est-il possible que l'impact économique de la grande entreprise serait tacitement admis comme un facteur atténuant pour amoindrir le degré de gravité des conséquences des manquements -- mineur, modéré ou majeur -- ou pour tarder à remédier à la situation? Je donne l'exemple de la fonderie Horne à Rouyn, un article qui a été publié dans La Presse en juillet 2020 : « *La fonderie, propriété de l'entreprise Glencore, avait fait les manchettes en 2019, lorsque le gouvernement caquiste avait appris que ses émissions d'arsenic dans l'atmosphère dépassaient 66 fois la limite permise par la Loi. Les nouvelles normes feront passer les émissions d'arsenic à 19 fois la limite permise.* » Donc il y a encore des dépassements de normes pour l'arsenic, c'est toléré.

620 Mon dernier point, c'est la confiance du citoyen envers la grande entreprise et les institutions. Qu'est-ce qui est grave ? Les dépassements de normes sanitaires d'arsenic, de particules fines? On est aux prises ici à Sept-Îles avec des possibles dépassements de particules fines, qui ont des impacts à la santé, des impacts sans seuil. Ça, ça veut dire que dès qu'il y a présence de particules fines, il y a des impacts à la santé. Mais évidemment, plus la quantité augmente, plus les impacts sont importants. Est-ce que les dépassements de normes sanitaires en THM, en AHA, avec le plomb dans l'eau potable, la radioactivité, est-ce que ça c'est important, c'est grave? Combien de fois avec dépassement pour les PM2,5, dont les impacts sont sans seuil, avant l'émission d'un avis de non-conformité ou de sanctions? Ça fait plusieurs fois qu'on pose la question au ministère de l'Environnement, on n'a jamais de vraie réponse. On a toujours : « Ah, ça dépend, *la la la...* » Mais ça fait que pendant tout ce temps-là, il y a des dépassements dans le réseau d'aqueduc, c'est un exemple, probablement dans notre eau, dans notre air aussi.

630 Le panache qu'on observe, c'est près d'une zone résidentielle. Est-ce que c'est un facteur aggravant? On ne le sait pas. S'il y a des personnes vulnérables qui vivent à côté, est-ce que c'est un facteur aggravant? Ce qu'on peut comprendre c'est que les dépassements aigus sont considérés comme ayant des conséquences graves ou majeures, mais ce qui est continu ou chronique est modéré. En réalité, le chronique peut avoir des impacts graves pour la santé et l'environnement. Et je donne juste un exemple, c'est que l'espérance de vie des gens de Sept-Îles est significativement inférieure au reste du Québec. Pourtant, on a un niveau de vie supérieur au niveau du revenu, on a des facteurs qui sont... qui devraient faire qu'on a une meilleure espérance de vie, mais en fait, non. Au niveau du cancer aussi, on a un taux de cancers significativement plus élevé. Ça, c'est possiblement chronique, c'est probablement systémique, mais ça n'intéresse pas personne.

640 Dans ce contexte, à quoi peut servir un BAPE, sinon d'écran de fumée, s'il n'y a pas de

volonté politique d'appliquer sur le terrain la Loi sur la qualité de l'environnement à moins qu'il y ait des plaintes de citoyens? Donc pourquoi attendre qu'il y ait des plaintes pour appliquer la loi ?

645

Le fait que la réglementation est appliquée avec facteur d'atténuation finit par miner la confiance. Le BAPE recommande et le Ministère s'entend avec le promoteur. La nouvelle politique du Ministère c'est d'accompagner les promoteurs et d'être un facilitateur de projets. À Sept-Îles -- et je termine avec ça -- on demande souvent à la grande entreprise de nous donner ses résultats d'échantillonnage pour l'air, pour des capteurs qui leur appartiennent, mais c'est un refus.

650

Il y a deux stations d'échantillonnage d'air à la limite de la zone résidentielle appartenant à la minière IOC. La minière refuse de nous transmettre les résultats et le Ministère est d'accord avec cela, car il reçoit lui-même ces résultats. Il ne nous les transmet pas non plus. C'est l'air que nous, les citoyens, nous respirons. C'est pourquoi les groupes citoyens demandent un indice de qualité d'air avec des capteurs ayant une représentation spatiale adéquate. La transparence est à la base de la confiance que les citoyens peuvent avoir envers la grande entreprise et les ministères pour la protection de l'environnement et de la santé. Ce sera certainement la même chose à Fermont. Je vous remercie.

655

660

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, madame Gagnon. Donc je tiens à vous remercier pour la présentation de votre mémoire et d'avoir aussi été pas mal dans les temps. Ça va nous permettre d'interagir avec vous. Là, je comprends que -- j'ai lu votre mémoire aussi avant votre présentation de ce soir -- que vous... vous avez une préoccupation, vous questionnez l'application des règles, des règlements, de la réglementation et de la *Loi sur la qualité de l'environnement* sur le terrain. Et vous concluez à la fin, puis vous l'avez mentionné ce soir, bien, à quoi bon faire un BAPE si on ne tient pas compte de l'application des réglementations et des lois?

665

670

Je comprends très bien le drapeau rouge que vous avez levé avec votre mémoire puis je vous dirais que ce ne sera pas inutile pour la commission. On va certainement porter une attention aux arguments que vous nous présentez. Cependant, ce n'est pas l'objet, ce n'est pas le mandat que l'on a reçu. Ça, c'est le genre de mandat qui pourrait être donné dans le cadre d'une commission générique : « Quel est l'état des règlements et des lois et de leur application au Québec? », par exemple. Mais les commissions d'enquête ont des mandats qui sont très bien balisés, qui sont très... qui sont très précis. Et donc, ce ne serait pas le mandat de notre commission de répondre à la grande question que vous posez. On comprend que vous levez ce drapeau rouge là. En fait, vous en avez levé plusieurs, puis c'était clair dans votre mémoire. Mais donc on va, ce que je vous dirais, ce que j'aurais le goût de vous dire, on va y porter attention, c'est certain, mais

675

680

on ne pourra pas se prononcer sur la question que vous nous posez, c'est... Dans la réalité, comment sont appliqués les lois et règlements au Québec? Ça, ce n'est pas une question à laquelle on peut répondre dans le cadre de notre mandat, parce que ça ne fait pas partie de notre mandat.

685           Donc nous, on a à se prononcer sur le projet d'agrandissement des parcs à résidus miniers et stériles pour la mine de fer du Lac Bloom. Donc je ne sais pas si vous comprenez mon point, mais je tiens à vous dire que, bon, ce n'est pas en vain que vous nous avez présenté ça. On va certainement y porter une attention, là, l'attention qu'elle mérite.

690           **Mme LOUISE GAGNON :**

                  C'est que la... la difficulté, c'est que pour les résidents de Fermont, comme ailleurs, s'il n'y a pas de plainte, il n'y a rien qui va bouger, ça ne bougera pas. Mais eux autres, comme la plupart des gens travaillent à la mine, ont un conjoint qui travaille à la mine, ont un fils ou une fille qui travaille à la mine, bien, tout le monde est un peu attaché. Comment les lois et les règlements peuvent être appliqués concrètement sur le terrain dans ces conditions-là? On peut bien faire un beau travail... j'ai confiance dans le travail que vous allez faire au niveau des recommandations, que ce soit pour les objectifs de rejet ou pour la poussière que la dame a mentionnée au lac Daigle, cette poussière-là a des impacts à la santé. Comment les gens vont faire, un coup que c'est parti, pour se faire entendre? Fait que c'est la difficulté de vivre dans une ville industrielle. J'espère que vous allez porter attention à cet aspect-là en particulier. Merci.

700           **LE PRÉSIDENT :**

705           Oui, c'est ce que je disais, donc on va quand même... on va quand même se pencher sur votre mémoire, ça c'est certain, et on va y porter attention, c'est certain. Mais de là à vous donner satisfaction dans vos revendications, là, à l'effet que... répondre à la question « comment sont appliqués les lois et les règlements dans le domaine de l'environnement au Québec? » ça, ce n'est pas dans le mandat du BAPE. Donc on ne pourrait pas faire de recommandation à ce niveau-là. Je ne sais pas si mon collègue a des questions pour vous?

710           **LE COMMISSAIRE :**

715           Oui, j'ai au moins une question. Si j'ai bien compris, dans votre mémoire, il y a tout d'abord une lacune d'information. Vous dites que vous êtes préoccupée par le fait qu'il est très difficile pour vous d'avoir accès, ou les gens d'avoir accès à l'information sur soit les poussières, le bruit ou la qualité des eaux, enfin. Et ce que je me demandais, c'était : est-ce que vous êtes au courant du fait, par exemple, que la nouvelle *Loi sur les mines* exige la formation d'un comité de suivi pour les

720 mines? Qui fait en sorte... ce comité-là, lui, sert un peu finalement, là, d'interaction entre la communauté et le responsable du projet. Et souvent, sur ces comités-là, il peut y avoir quelqu'un du ministère de l'Environnement qui peut siéger. Donc ça fait en sorte que ça crée aussi un lieu de rencontre et aussi un lieu où il y a diffusion d'information. La qualité varie beaucoup d'une place à l'autre, là, je ne dis pas que ça fonctionne bien, mais êtes-vous au courant de ce potentiel-là, concernant les comités de suivi?

725

**Mme LOUISE GAGNON :**

Oui, je suis très bien au courant. Avec mine Arnaud, ils avaient entamé ce processus-là, mais ça a été extrêmement discutable. Le choix des personnes qu'ils avaient fait a été un sujet de...  
730 sujet de questionnement -- je ne dirais pas de dispute -- mais ce qui fait que ce comité-là n'avait aucune crédibilité. Ça dépend toujours c'est qui qui va être... si c'est des gens qui ne sont que pro entreprise depuis deux ans, trois ans, cinq ans, il n'y a pas l'autre côté de la médaille. Bien, dans le fond, ça enlève de la crédibilité au comité.

735

**LE COMMISSAIRE :**

OK. Sinon j'avais une dernière petite question, j'ai aussi lu votre rapport. C'était concernant cette fameuse potentielle vapeur d'eau. Finalement, est-ce que vous savez qu'est-ce qu'il en était de ces vapeurs-là?

740

**Mme LOUISE GAGNON :**

On sait que, bon, le Ministère a dit... parce qu'au départ, c'était supposé être un séchoir à minerai, mais maintenant on sait que c'est une usine de séchage de minerai. On sait que c'est le bunker qui a été... qui est utilisé. Le ministère de l'Environnement est en train d'enquêter. Présentement, il n'y a plus rien. On ne voit plus rien. Le ministère s'est donné 45 jours avant de donner une réponse, mais... donc je ne peux pas en dire plus que ça, mais on sait que la plainte a été entendue, mais ça a pris plusieurs courriels avec le ministère de l'Environnement avant qu'ils arrivent à faire, à enregistrer ça comme une plainte puis à donner un suivi qui... en tout cas, qui  
745 risque d'être satisfaisant. On l'espère, en tout cas.

750

**LE COMMISSAIRE :**

Très bien. Merci beaucoup.

755

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, madame Gagnon. Je vous remercie beaucoup pour la présentation de votre mémoire.

760

**Mme LOUISE GAGNON :**

Merci.

765

**LE PRÉSIDENT :**

Bonne soirée. On va passer au prochain intervenant qui est monsieur André Michel. Donc est-ce que... Oui, bon, je vous vois, monsieur Michel.

770

**M. ANDRÉ MICHEL :**

Oui, bonjour. Mon nom est André Michel...

775

**LE PRÉSIDENT :**

Vous entendez bien?

780

**M. ANDRÉ MICHEL :**

... je vais vous dire premièrement, vous souhaitez... bonjour Monsieur le président, bonjour Monsieur le commissaire.

785

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

790

**M. ANDRÉ MICHEL :**

Mon nom est André Michel, je suis directeur de ce qu'on appelle le Bureau de la protection des droits et du territoire des Innus Uashat mak Mani-utenam. Puis j'ai deux collègues que j'aimerais qu'ils se présentent assez rapidement. Ils peuvent se présenter eux autres mêmes là.

**Me SOPHIA LADOVRECHIS :**

795           Alors bonjour. Mon nom est Sophia Ladovrechis, je suis avocate au cabinet Kendall Carot et je fais partie de l'équipe juridique qui représente les Innus de Uashat mak Mani-utenam. Bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

800           Bonjour.

**Me MORGAN KENDALL :**

805           Bonsoir, même chose pour moi, avocat pour l'ITUM, du cabinet Kendall Carot. Je m'appelle Morgan Kendall. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

810           Bonjour monsieur Kendall.  
— Donc monsieur Michel, allez-y avec la présentation de votre mémoire.

**M. ANDRÉ MICHEL :**

815           OK. On a des points clés à souligner par rapport au mémoire là. Les Innus de Uashat mak Mani-utenam, nous sommes un peuple autochtone qui occupe et utilise notre Nitassinan, un territoire qui s'étend sur une grande partie de la péninsule Québec-Labrador. Nous revendiquons et affirmons le titre ancestral et les autres droits ancestraux sur l'ensemble du Nitassinan, droits qui sont reconnus et protégés par la constitution.

820           Les Innus de Uashat mak Mani-utenam sont très actifs sur l'ensemble du Nitassinan et pratiquent leurs activités traditionnelles dont la chasse et la pêche de subsistance. Au coeur de notre culture est la rivière Mishta-Shipu et ses affluents, la rivière Moisie. Le Nitassinan est notre garde-manger, et ceux qui occupent et utilisent le territoire assurent la protection et la transmission de notre culture, de nos traditions et notre mode de vie unique pour les générations présentes et  
825 futures.

830           L'entente ITUM-MFQ. Tout projet dans le Nitassinan requiert notre consentement explicite. Ce consentement se donne souvent en signant des ERA avec des promoteurs, et ce, avant que le projet soit développé dans notre Nitassinan. Nous avons signé en 2017 une ERA avec MFQ. Avant ça, nous avons déjà une entente avec les anciens propriétaires de la mine, soit Consolidated

Thompson.

835 L'ERA avec MFQ prévoit des mesures économiques dont la création d'emplois, des  
formations et des occasions d'affaires et des paiements financiers. L'ERA a constitué un comité  
environnement ITUM-MFQ dont le mandat est d'assurer la surveillance et le suivi environnemental  
du projet sur le territoire, de permettre à ITUM de faire part de ses préoccupations quant aux  
impacts potentiels du projet sur l'occupation et l'utilisation du territoire par les Innus; de collaborer  
en vue d'atténuer les impacts négatifs du projet sur l'environnement. ITUM et MFQ ont  
840 présentement une bonne relation basée sur la transparence, la collaboration et une communication  
constante avec le projet.

845 Le territoire visé par le projet. Depuis des décennies, les Innus ont été confrontés au  
développement minier qui a porté atteinte à l'intégrité du territoire, a sérieusement chamboulé la  
pratique de nos activités traditionnelles, a complètement décimé des parties du territoire, de la  
faune et de la flore qui s'y trouvent. Le projet touche à une partie du Nitassinan dans la région de  
Fermont qui est toujours fréquentée par les Innus de Uashat mak Mani-utenam et qui est utilisée  
comme relais pour parcourir le territoire.

850 Le projet touche aussi plus particulièrement les lots 243 et 256. Les utilisateurs des lots sont  
très actifs et ont été consultés lors de l'étude d'impact. Il y a des bons secteurs de pêche, ils sont  
reconnus pour des bons facteurs de pêche de l'omble de fontaine et aussi la chasse printanière à  
la bernache. C'est un bon lieu de rassemblement pour les Innus. D'ailleurs, il y a un camp innu le  
long de la... il y a un camp communautaire au bord du lac Daigle puis il y a plusieurs camps innus  
le long de la rivière au pékan.

855 Préoccupation des Innus de Uashat mak Mani-utenam face au projet. La perte d'habitats de  
poissons. La perte de milieux humides pour agrandir le parc à résidus et la halde à stériles...  
*préoccupant*. La pêche est une activité traditionnelle très importante pour les Innus de Uashat mak  
Mani-utenam. La perte d'habitats de poissons est inquiétante, donc soulagé de voir que MFQ  
860 propose des projets pour compenser ces pertes. À titre d'exemple, j'aimerais porter attention aussi,  
il y a un projet similaire dans la même région -- sans nommer le promoteur, là -- qui a eu lieu là. Il  
y a eu un agrandissement d'un parc à résidus dans une autre mine. On avait demandé au  
promoteur de, je veux dire, de relocaliser les poissons parce que, nous autres, on a un lien privilégié  
avec les poissons. Malheureusement, ça n'a pas été fait. Mais dans ce projet-ci, le promoteur, qui  
865 est MFQ, a accepté de relocaliser les poissons, là, qui vont être dans les lacs qui vont être utilisés  
pour l'agrandissement de la halde à stériles. La restauration d'habitats dégradés et l'aménagement  
d'habitats dans le réseau hydrographique entre les lacs Daviault et Carheil va bénéficier notre  
communauté. Heureux de voir que MFQ fera suite aux demandes de relocaliser les poissons avant

l'assèchement des lacs. C'est ce que je disais.

870

Le risque de déversement. L'autre préoccupation qu'on a c'est au niveau des risques de déversement. Heureux de voir que l'expansion du parc à résidus ne touchera pas le bassin versant de la rivière Mishta-Shipu, Moisie, selon MFQ. C'est ce qu'on disait, que pour les Innus de Uashat mak Mani-utenam, la rivière Moisie est une rivière très importante et qu'on désire garder pour les générations futures.

875

La méthode utilisée par le MFQ est privilégiée par ITUM pour entreposer les résidus, séparer les résidus fins des résidus grossiers et empiler les résidus grossiers sur une hauteur importante, qui minimise le risque de déversement de matières... de matières dans les plans d'eau. Puis, ça minimise aussi l'empreinte physique, là, par rapport à ça.

880

L'impact sur les activités traditionnelles. Nous anticipons que le projet aura des impacts négatifs sur les Innus de Uashat mak Mani-utenam en diminuant le territoire et le paysage naturel, en augmentant la pression sur la faune et la flore déjà affaiblies par le développement minier dans la région, nous forçant encore une fois d'adapter nos occupations et notre utilisation du territoire en raison de la perte potentielle des zones de chasse et de pêche. C'est pourquoi... important que les ERA, comme ERA avec MFQ, prévoient des mesures pour minimiser les impacts des activités minières sur un territoire. Comme je disais là, il y a des ERA, là, qui... dans les ERA, il est prévu qu'on ait des comités environnement auxquels moi-même je participe, où on a des communications fréquentes avec la mine, puis on a... à chaque année, on visite le terrain aussi. Moi, je me déplace à Fermont pour aller voir le terrain.

885

890

Position finale des Innus Uashat mak Mani-utenam. Constante communication entre ITUM et MFQ concernant le projet. MFQ a présenté le projet à des représentants d'ITUM en 2019 et en 2020, et serait prêt à présenter le projet de la communauté. Visite du site minier par le nouveau conseiller en 2019, lequel avait participé le chef et plusieurs élus, là, qui sont allés sur place. Moi-même, j'ai été invité, là, où ce qu'on a rencontré le chef de la direction puis on a fait une visite de l'usine.

895

ITUM est d'avis que MFQ prend des mesures nécessaires pour minimiser ou pour compenser les impacts du projet sur les territoires et les activités des Innus. Nous consentons au projet, mais ITUM s'attend à ce que les canaux de communication entre MFQ et ITUM demeurent ouverts, et que MFQ continue de travailler avec ITUM afin d'assurer un développement, une expansion, une exploitation écologique responsable du territoire et de ses ressources. Ce qu'on veut dire c'est que, même si on a signé une ERA par rapport à la phase 2, qui inclut le projet actuel, c'est que ITUM étant très préoccupé par l'environnement, ce n'est pas un chèque en blanc qu'il

900

905

donne à la compagnie. On va être là encore pour surveiller le développement puis les impacts sur l'environnement. C'est ce qui compléterait ma présentation. Merci.

910 **LE PRÉSIDENT :**

915 Merci beaucoup, monsieur Michel. Donc j'ai également lu votre mémoire avant d'arriver à la séance ce soir, et puis donc c'est un mémoire qui est très clair. J'aurais deux ou trois questions à vous poser. La première, on n'en parle pas dans le mémoire et puis la commission serait intéressée de savoir si vous avez des moyens pour informer votre communauté des tenants et aboutissants des projets qui sont, comme, parlons du projet, là, de la mine de fer du Lac Bloom. Donc est-ce que dans votre mémoire vous parlez au nom du Conseil ou vous parlez au nom de toute votre communauté?

920 **M. ANDRÉ MICHEL :**

925 Bien, ce que je peux dire, c'est qu'on parle... c'est sûr que le territoire, il y a des lots de trappe, parce que, nous autres, c'est un peuple nomade qui utilisait l'ensemble du territoire puis chaque famille avait comme son territoire de chasse. Mais au bout de tout ça, c'est vraiment ITUM qui est responsable. Et la façon dont on fonctionne au sein d'ITUM, c'est vraiment... On a le musée Shaputuan où ce qu'il y a... où ce qu'on fait... c'est un bureau de consultation, où est-ce que vraiment, eux autres vont aller consulter directement les familles impactées. Mais on est ouvert aussi comme... on informe l'ensemble de la population aussi là.

930 **LE PRÉSIDENT :**

935 À ce moment-là, j'aimerais ça creuser ça un petit peu, puis c'est simplement parce que ce n'est pas dans votre mémoire puis c'est important pour la commission, là, de savoir s'il y a une acceptabilité sociale. Mais avant d'aller à l'acceptabilité sociale, est-ce que... vous venez de mentionner « on informe la population », comment vous faites ça?

**M. ANDRÉ MICHEL :**

940 C'est ça que je disais, il y a un bureau de consultation qui existe dans la communauté, quand que... Parce que ce n'est pas la seule consultation qu'on a, on a plusieurs consultations au niveau de l'environnement puis c'est vraiment un bureau de consultation qui est posté vraiment à Uashat, où est-ce qu'eux autres, les personnes qui travaillent là vont chercher les membres de la famille immédiate, le maître de trappe, puis c'est eux autres, là, par rapport à eux autres qui donnent l'information.

945

Puis l'autre chose qu'on fait, c'est qu'on... quand il y a des consultations un peu plus générales, on fait affaire avec, ce qu'on fait actuellement, avec... on consulte dans les salles communautaires puis on fait affaire avec la webdiffusion aussi pour transmettre l'information à la population.

950

**LE PRÉSIDENT :**

Et ça, est-ce que ça a été fait, par exemple, les séances d'information et la webdiffusion dans le cadre du projet de Minerai de Fer Québec?

955

**M. ANDRÉ MICHEL :**

Pas dans ce projet en tant que tel directement, mais ça a été fait au niveau de -- comment il s'appelle? -- au niveau de l'étude d'impact, les familles ont été consultées. Si tu regardes bien l'étude d'impact, là, il y a les représentants de la famille Grégoire qui ont donné... qui ont été rencontrés par un anthropologue, qui ont donné leur... tous, leurs préoccupations puis les inconvénients que le projet pourrait avoir.

960

**LE PRÉSIDENT :**

965

OK, ça va, donc je vais laisser la parole à mon collègue. Je vous reviendrai peut-être un petit peu plus tard.

**LE COMMISSAIRE :**

970

Bien, peut-être dans la même suite. Si j'ai bien compris, donc dans ce cas-ci, parce qu'il y a peut-être seulement que deux territoires de chasse qui sont occupés ou qui préoccupent la nation innue, les contacts que vous avez développés ou le transfert d'information étaient plus limités, donc, à ces gens-là? Ce n'était pas nécessairement diffusé dans toute la communauté?

975

**M. ANDRÉ MICHEL :**

J'irais dans le même sens, mais la consultation qu'on fait présentement est ouverte au public. On a informé la population, puis il y avait même des informations à la radio communautaire. Les gens, là, comme les citoyens qu'on vient d'entendre, auraient pu présenter leur mémoire là si... ils auraient pu faire un mémoire eux autres aussi, c'était ouvert la population. Les gens sont bien informés par rapport à ça. Puis aussi, c'est que vraiment l'autorité suprême là, c'est vraiment le

980

Conseil qui est derrière tout ça là.

985 **LE COMMISSAIRE :**

Mais peut-être les ERA que vous avez, les ententes, elles sont confidentielles. Est-ce que vous avez... pour quelle raison, là, que vous pensez qu'elles doivent demeurer confidentielles?

990 **M. ANDRÉ MICHEL :**

Je pense c'est plus... Morgan, tu peux répondre à ça, je pense? Plus au niveau juridique là.

995 **Me MORGAN KENDALL :**

Oui, oui. Donc oui, le conseil ITUM a reçu une lettre de la commission comme quoi ils s'intéressaient à avoir une copie de l'entente, malgré qu'elle soit confidentielle. Puis c'est ça, en gros le Conseil a expliqué que c'est une question d'autonomie gouvernementale. Évidemment, l'entente, il n'y a pas de secret par rapport à l'entente pour les membres de la communauté, les membres ont été informés par rapport au contenu de l'entente. Puis comme André disait tantôt, l'entente couvre non seulement le projet initial mais le projet d'agrandissement. Donc la population a été informée de ça il y a longtemps. Ce n'est pas nouveau, le projet d'agrandissement. Ça fait des années que MFQ et son prédécesseur parlaient de ce projet d'agrandissement. Donc les détails sont peut-être un peu nouveaux, mais l'idée du projet, ça fait un bout de temps qu'ils en discutent.

Pour l'ERA, pourquoi c'est confidentiel, toutes les ententes de ce genre, c'est des ententes économiques qui ont développé à travers le temps entre l'industrie minière puis les Premières Nations. Donc ça a tout le temps été confidentiel. Pour les compagnies, je pense qu'ils préfèrent que ce soit confidentiel parce que, t'sais, ils aiment... le secteur privé préfère que leurs affaires soient gardées confidentielles. Du point de vue des Premières Nations, c'est une question d'autonomie gouvernementale. Le Conseil, le gouvernement est très transparent envers ses propres membres, mais pour la société externe, honnêtement, ce n'est pas vraiment de leurs affaires. C'est une question interne pour la nation, pour la Première Nation.

1015 **LE PRÉSIDENT :**

J'aimerais faire un parallèle avec, par exemple, le territoire cri. Donc où, à peu près tous les... toutes les compensations qui sont faites par Hydro-Québec sont connues, sont publiques, dans le détail. Donc... et j'aimerais que... je ne comprends pas votre point sur la question de

1020

l'autonomie gouvernementale. Donc à ce niveau-là, parce que d'autres communautés le font, et ça semble bien les servir. Parce que dans le fond, ce que la commission tente de comprendre, c'est... ou d'exprimer, c'est que ça pourrait même être positif dans son analyse de connaître le contenu de ces ententes-là.

1025

Donc si on fait le parallèle que je viens de vous présenter, là, pourquoi ça vient entraver l'autonomie gouvernementale de rendre... Et là, on ne parle pas de rendre publique l'entente. Donc la demande que la commission a faite c'était de consulter l'entente. Mais j'aimerais vous entendre là-dessus, là, de savoir en quoi ça vient brimer l'autonomie gouvernementale.

1030

**Me MORGAN KENDALL :**

Bien, parce que, t'sais, des fois malheureusement, les Premières Nations ne sont pas perçues comme des nations à part, mais c'est vraiment des nations à part, qui sont là depuis longtemps, qui peuvent s'autogouverner, s'autogérer et prendre leurs propres décisions sur comment ils se comportent comme nation et comment ils se gèrent et comment ils gèrent leurs affaires politiques puis aussi les questions économiques. Si on prend l'exemple que vous avez donné des Cris, eux aussi négocient des ententes économiques, des ERA, avec les minières et c'est toujours confidentiel eux aussi. Pas mal toutes les Premières Nations gardent leurs ententes confidentielles. Pour toutes sortes de raisons, ça peut être des raisons pratiques aussi, pas juste des raisons de principe. Ils ne veulent pas que, peut-être, s'ils ont dû faire un compromis dans un certain contexte, que ça soit utilisé par une autre compagnie dans un autre contexte pour négocier à la baisse.

1035

1040

Ils se sont... Malheureusement, il n'y a pas de loi qui oblige les compagnies minières à signer des ententes. C'est souvent grâce à des luttes menées par des Premières Nations, dont ITUM dans le cas de projet-ci, en 2008, qui a mené à la première version de cette entente-là avec les prédécesseurs de MFQ. Donc là, malheureusement, les Premières Nations ont dû se battre pour avoir ces ententes-là. Et c'est une bonne victoire de leur part, de pouvoir finalement obtenir une part des revenus qui sont générés sur leur territoire. Puis malheureusement, il y a des compagnies qui refusent toujours. Sur la Côte-Nord, les Innus ont eu gain, t'sais, ont eu des... remporté des victoires importantes, à forcer les compagnies à signer. Malheureusement, dans d'autres parties du Québec, comme en Abitibi, ce n'est malheureusement pas le cas et si les ententes n'étaient pas confidentielles, peut-être que ces compagnies-là se serviraient d'informations dans l'entente pour négocier à la baisse dans d'autres circonstances.

1045

1050

1055

Donc vraiment, c'est une question, comme je disais, d'autonomie gouvernementale et aussi pour se protéger, parce que souvent, ce n'est pas facile d'arriver à ces ententes-là. Je pense que

1060 le point le plus important c'est -- vous l'avez mentionné tantôt -- c'est l'acceptabilité sociale. On ne peut parler d'acceptabilité sociale sans qu'il y ait une ERA. Mais si l'ERA est là puis si vous parlez au gouvernement en ce moment de la communauté, de la Première Nation puis ils vous disent : « On est satisfait avec l'entente », je pense que ça suffit pour les fins de la commission puis pour les fins de l'acceptabilité sociale.

1065 Par contre, s'il n'y avait pas une ERA, là, dans ce cas-là, il faudrait que la commission se pose des sérieuses questions sur l'acceptabilité du projet. Ça, c'est certain. Puis il manque toujours un but, et il manque toujours un bout de... du dossier. C'est, oui, la MFQ a été une compagnie responsable qui s'est assurée que ITUM, que la Première Nation a pu bénéficier du projet et participe à la gestion environnementale. Par contre, le Québec n'a toujours pas fait sa part. Le Québec reçoit des redevances de MFQ...

**LE PRÉSIDENT :**

1075 Je ne voudrais pas...

**Me MORGAN KENDALL :**

1080 ... et ne les partage aucunement avec les Innus, alors que ça se fait en Ontario et en Colombie-Britannique. Ces provinces-là partagent avec les Premières Nations, et ce n'est malheureusement pas le cas encore au Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

1085 C'est bon. Ce n'était pas l'objet de ma question. Je vais poser une dernière question et je vais passer la parole après à mon collègue, s'il a d'autres questions. Vous parlez d'acceptabilité sociale, mais je ne comprends toujours pas comment vous avez obtenu cette acceptabilité sociale là, parce que les... Quels sont les moyens pour s'assurer que l'ensemble de la communauté... Parce que ce n'est pas tout avoir une ERA, c'est de savoir si... Et il y a le Conseil qui a signé cette E-R-E... cette ERA-là -- la liaison est compliquée -- mais ce qui intéresse la commission c'est de savoir comment les membres de l'ensemble de la communauté ont été consultés et comment vous avez l'assurance que le projet a une acceptabilité sociale au sein de l'ensemble de la communauté? Là, ça peut être monsieur Michel ou monsieur...

1095 **Me MORGAN KENDALL :**

Bien, je vais prendre la question parce que je connais les faits du dossier. Puis comme je

1100 vous disais tantôt, il y a un long historique au dossier. La nouvelle version de l'entente avec MFQ date de 2017, mais avant ça, il y avait des ententes, c'était le même contenu, là, les années passées, avec les prédécesseurs de MFQ. Donc ce n'est pas un nouveau projet, ni le projet original ni l'expansion, ça fait des années que ça se discute. Et il n'y a aucun conseil de bande, aucun gouvernement d'une Première Nation qui va négocier et signer une entente avec une minière sans consulter la population, sans tenir compte de comment le projet est perçu dans la communauté puis sans en parler.

1105           Donc le projet original, l'entente originale a fait l'objet de beaucoup de consultations et a même fait l'objet -- puis ça ne se fait pas tout le temps, là, mais dans ce cas-ci ça s'est fait -- il y a eu un référendum sur le projet initial du lac Bloom en 2008, avant la signature de l'entente. Donc ce n'est pas nécessaire, c'est vraiment un choix politique pour un conseil, est-ce qu'on fait un référendum ou non, ça dépend du projet. Dans ce cas-ci, ils ont fait le choix politique de faire un  
1110 référendum, qui a passé. Donc la communauté s'est positionnée sur ce projet il y a longtemps, longtemps. Et quand il a été question de tenir compte du fait que... d'adapter l'entente au fait qu'il allait y avoir un projet d'agrandissement, ça s'est fait au cours des années. Ça s'est fait...

**LE PRÉSIDENT :**

1115           Ça va.

**Me MORGAN KENDALL :**

1120           Je ne me souviens pas de la date, mais ce n'est pas dans la nouvelle entente, c'est avec Cliffs, quand Cliffs était encore propriétaire, c'est là qu'il a été question de ce projet d'expansion. Donc c'est là que l'entente a commencé à couvrir aussi l'entente d'expansion... euh, le projet d'expansion.

**LE PRÉSIDENT :**

1125           Parfait. Donc ça répond, ça répond à ma question, je vous remercie beaucoup. Mon collègue a encore une question, je pense, ou deux.

**LE COMMISSAIRE :**

1130           Non, une seule pour terminer. Vous avez parlé que vous avez mis sur pied, monsieur Michel, un comité sur l'environnement. Ma question était : il est fort possible que le MFQ mette en place un comité de suivi qui s'occupe donc aussi des aspects d'environnement, comment est-ce

1135 que vous voyez la collaboration entre votre comité qui est prévu et celui qui pourrait être mis en  
place par MFQ? Est-ce que, par exemple, vous pourriez avoir un délégué sur ce comité-là, quelque  
chose comme ça?

**M. ANDRÉ MICHEL :**

1140 Oui, je verrais bien ça, mais ce qui est important de savoir c'est qu'au niveau... je vais faire  
un lien avec l'acceptabilité sociale, c'est qu'au niveau de la comité MFQ, c'est comme... c'est  
comment je dirais? Au niveau des emplois, c'est le... la compagnie qui a le plus... il y a plusieurs  
1145 membres de la communauté qui viennent de Uashat mak Mani-utenam, qui font du *fly-in, fly-out*,  
là. La communauté, c'est au niveau même des opérateurs de pelle, des opérateurs au niveau de  
la mine, même des opérations au niveau du concentrateur, c'est la première compagnie, là, qui a  
su intégrer vraiment les emplois innus là. On a plusieurs employés puis.... D'autres compagnies  
1150 ont essayé, mais il y avait tout le temps des problèmes de... de ce que j'appelle, je ne sais pas, là,  
des... pas du patronat, mais du syndicalisme là. Mais la compagnie Mine de fer Québec, là, il a  
vraiment réussi à faire en sorte d'intégrer, même au niveau de l'hébergement, des contrats, il y a  
plusieurs personnes là qui travaillent, plusieurs Innus, des membres de la communauté qui  
travaillent au lac Bloom.

1155 Puis au sujet de votre question, ça a été très important, comme je vous disais, il y a quelques  
années, il y a eu une même... un même projet où est-ce qu'on avait... où est-ce qu'il n'y avait pas  
de... je veux dire, on avait un comité environnement, mais avec le comité environnement, ça permet  
d'avoir des canaux de communication privilégiés avec la compagnie. On pourrait le demander au  
gouvernement, mais des fois, en le demandant directement à la compagnie, la compagnie peut  
1160 faire des améliorations ou peut-être, si on leur dit nos préoccupations, ils peuvent changer le projet  
là. Comme dans ce cas-ci, ils ont tenu compte de notre respect du poisson dans... lorsqu'ils vont  
assécher les lacs, ils vont relocaliser les poissons. Ça, ça aurait été pas possible là si on aurait fait  
des consultations directement avec le gouvernement.

1165 Puis on est ouverts aussi au comité de suivi là. C'est sûr que mon équipe va être impliquée.  
Mais on va tenir quand même en parallèle le *canaux* de communication du comité environnement.  
Puis ce n'est pas le seul comité, hein, il y a des comités environnement, des comités emploi, des  
comités... des occasions d'affaires. C'est ce que l'ERA contient là qui...

**LE COMMISSAIRE :**

1170  
Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1175 Écoutez, je ne veux pas étirer la sauce, je vais poser encore une question à monsieur  
Michel. Ça va être la dernière et c'est dans un tout autre sujet. Vous venez de parler de la  
relocalisation des poissons. Est-ce que vous avez demandé un avis à des spécialistes à savoir  
1180 quelles sont les chances de succès de relocaliser des poissons dans un écosystème où il y a déjà  
un équilibre? Donc est-ce que vous n'avez pas peur que le fait d'amener des poissons dans un  
autre environnement, où cet environnement-là a des poissons résidents qui sont en équilibre avec  
le milieu, est-ce que vous avez évalué la possibilité qu'il y ait un déséquilibre qui soit créé ou qu'il  
y ait... que ça cause des problèmes?

**M. ANDRÉ MICHEL :**

1185 Premièrement, je vous répondrai que je suis membre de la communauté innue ici, puis je  
parle innu puis j'ai étudié en biologie, je suis biologiste de formation. Puis l'autre chose que  
j'aimerais dire c'est qu'on a... C'est sûr que le... quand on parle de relocalisation, ce ne sera pas  
de relocalisation dans des environnements complètement différents, ça va être dans des lacs qui  
1190 sont aux alentours de la mine. Ça a plus de chances de succès. C'est sûr qu'on n'aura pas un  
succès de 100 %. Sauf que moi, j'aimerais dire que les Innus sont très attachés à la terre. Quand  
il y a eu le projet, l'autre projet dans une autre mine que je ne nommerai pas, la communauté...  
des membres de la communauté sont allés. On était d'accord avec le projet, mais on a fait comme,  
ce qu'on appelle une cérémonie du pardon. Les gens sont conscients que la terre va être détruite,  
1195 mais quand même, avec des... on a fait venir plusieurs... plusieurs personnes, on a fait une  
cérémonie du pardon. C'est ce qu'on va faire aussi lorsque le projet, pour le projet qui va se tenir  
là.

1200 Mais en... je veux dire, la norme maintenant, t'sais, au niveau de l'environnement, les  
normes changent, hein? La norme, plus tard peut-être, on espère que la norme plus tard ça va être  
tout le temps de relocaliser les poissons, mais on est fiers du coup.

1205 L'autre chose aussi, c'est au niveau des milieux humides. T'sais, la compagnie n'était pas  
obligée de compenser pour les milieux humides. Il n'existe pas de réglementation concernant ça.  
La compagnie aussi, je veux dire, va compenser pour la perte des milieux humides.

**LE PRÉSIDENT :**

1210 Parfait. Donc, bien, écoutez, je vous remercie beaucoup, monsieur Michel, pour vos  
réponses à nos questions et ainsi que les membres de votre équipe. Et donc on va certainement

continuer à se pencher sur les éléments que vous avez présentés dans votre mémoire. Merci beaucoup.

**M. ANDRÉ MICHEL :**

1215

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1220

Je vous souhaite une bonne fin de soirée. Donc pour les gens qui sont en ligne, je vous mentionnerais qu'on va prendre une courte pause d'une quinzaine de minutes, question -- comme je le mentionnais -- de faire aérer la salle et on va revenir après avec la présentation du mémoire de monsieur Dave Bouchard. Donc on se revoit dans une quinzaine de minutes.

1225

---

SUSPENSION DE LA SÉANCE À 20 h 30  
REPRISE DE LA SÉANCE À 20 h 45

---

1230

**LE PRÉSIDENT :**

Donc rebonsoir à tous qui êtes en ligne. Donc nous allons passer à notre prochain intervenant, monsieur Dave Bouchard. Donc on est dans l'attente...

1235

**M. DAVE BOUCHARD :**

Oui, bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

1240

Voilà. Bonjour, bonsoir monsieur Bouchard.

**M. DAVE BOUCHARD :**

1245

Oui, bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

1250           Donc je tiens à le mentionner, je vous remercie beaucoup, d'abord, pour la présentation de  
votre mémoire, que j'ai trouvé très... fort éloquent dans sa forme et dont j'ai eu beaucoup de... que  
j'ai bien aimé à lire, dont j'ai bien aimé la lecture, pardon. Donc maintenant, je vais vous laisser  
nous présenter l'essentiel de votre mémoire et on aura sans doute quelques questions à vous poser  
par la suite.

1255           **M. DAVE BOUCHARD :**

Je vais essayer d'être concis afin de libérer le plus de temps possible, un instant... Oui,  
bonjour?

1260           **LE PRÉSIDENT :**

Oui, on vous entend. Allez-y.

1265           **M. DAVE BOUCHARD :**

Vous m'entendez?

**LE PRÉSIDENT :**

1270           Oui.

**M. DAVE BOUCHARD :**

1275           OK. Je vais essayer d'être le plus concis possible afin de libérer le plus de temps possible  
aux éventuelles questions. Si vous avez aimé ma présentation, je vais me permettre de la répéter  
au bénéfice de tous.

**(L'INTERVENANT COMMENCE LA LECTURE DE SON MÉMOIRE, DM15)**

1280           **Début de la phrase à la page 2 : « Bonjour, je me présente, Dave Bouchard [...] »**

**Fin de la phrase à la page 4 : « [...] en matière d'économie qu'en matière d'environnement. »**

Il faut savoir, comprendre un peu, l'environnement, le contexte autour de Fermont et des  
grandes minières autour. Il est important de comprendre le lien quasi parental entre les grosses

1285 minières et la ville de Fermont. Dans un premier tiers de vie de la ville, soit de 1974 et 1985, la  
minière de l'époque et Fermont avaient un lien fusionnel de coexistence, l'une étant le complément  
de l'autre. La crise de l'acier de 1980 a causé une rupture brutale de ce lien, la ville devant alors  
1290 apprendre à subvenir à ses propres besoins maintenant par ses propres moyens. Cependant,  
certaines particularités propres à la ville, telles que parcs industriels, marché libre des habitations,  
isolement, dépendance des gros employeurs, etc., font encore partie du décor.

La ville de Fermont, maintenant devenue adulte, se doit de suivre et de continuer de se  
doter de balises fiables pour un développement municipal en harmonie entre le bien-être du citoyen,  
son environnement physique et une présence industrielle forte et envahissante. L'une de ces  
1295 balises est la croissance et la rétention de la population résidente. Ces efforts sont catalysés par  
des attraits municipaux modernes et adaptés à l'environnement sud arctique de Fermont.

Et c'est pourquoi, Monsieur le président, en terminant, je vous demande que Minerai de Fer  
Québec s'investisse dans un projet novateur autant par sa participation financière que par un accès  
1300 à ses compétences professionnelles diverses. Le projet ci-dessous -- que je vais vous expliquer  
dans la seconde qui suit -- consiste donc à construire un parc linéaire de 1600 mètres de long. Ce  
parc serait situé à l'intérieur du périmètre urbain de la ville de Fermont. Il faut savoir qu'à l'intérieur  
du périmètre de la ville de Fermont, on a petit ruisseau qui relie le lac Perchard au lac Daviault, l'un  
étant situé au nord et l'autre, au sud de la ville. Ce petit ruisseau-là pourrait facilement devenir un  
1305 parc linéaire. Et par les avantages que je vais vous énumérer ici, il s'agit simplement d'un  
aménagement de sentiers le long du ruisseau permettant d'expliquer la flore et la faune du coin.

Ça s'inscrit en tous points en matière de mesures de compensations proposées par MFQ.  
Ça amène un attrait touristique supplémentaire. C'est un terrain facile à aménager, car plusieurs  
1310 accès tout au long des travaux. Les travaux requis demandent un accès cependant au ruisseau,  
ces mêmes accès deviennent le sentier pédestre une fois les travaux terminés par l'ajout de tables  
de pique-nique et/ou des panneaux expliquant la flore et la géologie des lieux, par exemple. On a  
un aménagement d'une passerelle en milieu humide, plus ou moins 600 mètres de longueur, avec  
un environnement multimédia expliquant la flore environnementale. Un environnement multimédia,  
1315 ce n'est pas tellement compliqué : un code QR, on scanne un code QR puis vous avez une  
information sur votre téléphone. C'est quelque chose... on va se mettre à l'avant-garde. Permet la  
création aussi également d'une journée familiale de pêche par l'ensemencement annuel de truites  
dans le cadre d'une activité annuelle estivale. Et c'est également la mise en valeur d'un milieu  
humide, un milieu semi-urbain, Monsieur le président. C'est ce qui complète ma présentation.

1320

**LE PRÉSIDENT :**

1325 Merci beaucoup, monsieur Bouchard. Votre mémoire, là, comme je vous le mentionne, là, que j'ai trouvé intéressant, a une forte composante socioéconomique. Je vais revenir sur la question du parc linéaire à la fin, dans le cadre d'une autre de mes questions. Puis en le lisant -- ce n'est pas ma première commission d'enquête -- en le lisant, j'avais l'impression de lire un mémoire présenté par exemple par un préfet de... voyons de... pas de municipalité, mais c'est...

**LE COMMISSAIRE :**

1330 MRC.

**LE PRÉSIDENT :**

1335 Pardon?

**LE COMMISSAIRE :**

1340 MRC.

**LE PRÉSIDENT :**

1345 De MRC, pardon. Et ce n'est pas une critique, loin de là, c'est tout en votre honneur. Je suis curieux de savoir est-ce que vous, vous êtes issu du monde des affaires ou êtes un acteur socioéconomique ou...? Parce que votre propos était profondément socioéconomique, développement de la ville de Fermont. Puis ce n'est pas une critique non plus, mais je pose la question par curiosité.

**M. DAVE BOUCHARD :**

1350 Bien, par curiosité, si vous voyez un peu mon cheminement, je suis technicien minier, j'ai été technicien minier pendant 23 ans chez un autre... chez un autre employeur que MFQ. Je suis présentement conducteur d'équipement minier. J'ai été également conseiller municipal sur une période de 8 ans et puis je me suis toujours intéressé, de près ou de loin, là, à l'activité socioéconomique. Étant originaire de Fermont, je connais un peu l'esprit des lieux et puis ça me permet justement d'avoir une approche qui, je pourrais dire, peut-être n'est pas tout à fait simplement orthodoxe, mais qui à la fin donne quand même des résultats intéressants.

1355

**LE PRÉSIDENT :**

1360

C'est bon, c'est intéressant. Oui, parfait, donc. Et j'étais curieux de savoir quelle était votre... votre vécu pour nous arriver avec un mémoire aussi... puis c'est quand même mémoire étoffé au niveau socioéconomique. Maintenant, si on revient à l'idée du parc linéaire, ça arrive à la toute fin de votre mémoire. C'est intéressant comme projet. Est-ce que ça émane d'une volonté d'un groupe de citoyens, ça, ou est-ce que c'est quelque chose que vous proposez à titre individuel?

1365

**M. ANDRÉ MICHEL :**

1370

C'est quelque chose que j'ai souvent entendu parler, l'aménagement de cette petite forêt urbaine là, là. Ce n'est pas grand-chose à faire puis ce n'est pas tellement dispendieux non plus. Par contre, je viens d'oublier le sens de votre question, si vous voulez me la ramener, s'il vous plaît.

**LE PRÉSIDENT :**

1375

Donc c'était : est-ce que ça c'est... parce que le projet arrive à la fin du mémoire puis là, c'est comme si le mémoire prenait une tout autre direction, donc la... Comme je l'ai mentionné, votre mémoire, et c'est... encore là, ce n'est pas une critique, j'ai trouvé le mémoire très intéressant. Mais la majeure partie de votre mémoire a une forte composante socioéconomique, et vous arrivez à la fin avec ça, un projet de parc linéaire, que je trouve intéressant. Je veux savoir, ma question c'est : est-ce que ça émane d'un groupe de citoyens ou d'une volonté populaire?

1380

**M. DAVE BOUCHARD :**

1385

Non, c'est simplement mon idée propre de comment je vois le développement de la région de Fermont. Il faut dire que je dois entreprendre dans les... je suis toujours... je dois entreprendre des études universitaires au niveau développement durable. Je veux bâtir un document de travail, une thèse ou un document de travail, en tout cas, certain, qui va être travaillé en fonction du paradigme entre le développement durable qui est fait à partir d'entreprises du secteur primaire. Puis on sait très bien qu'une mine, à sa première pelletée de terre, on parle déjà de la... du début du commencement de sa fin là. C'est un peu un paradigme, puis je sais qu'on est capable de faire quelque chose d'intéressant autour de ça pour les années qui vont suivre.

1390

1395

Puis un éléphant, ça se mange morceau par morceau, ça. Puis un des premiers morceaux, c'est justement l'attrait et la rétention de la population dans la région de Fermont. Et également, l'installation de l'aménagement de ce ruisseau-là permet justement de... d'ajouter des sentiers pédestres au niveau urbain. Puis également, au niveau touristique, ceux qui sont déjà venus dans

1400 le coin de Fermont, vous avez remarqué à l'entrée de la ville un camion de transport qui a été retiré de la mine, et le sentier pédestre en fait partie de ce... de ce camion-là. Et c'est l'ensemble de ce ruisseau-là, dans lequel il y a des belles interactions au niveau géologique, il y a des belles interactions au niveau de la flore, et puis c'est un attrait touristique, là, qui fait partie de l'ensemble de ce que je vous ai tout résumé, là, en fonction de l'introduction que je vous ai faite.

**LE PRÉSIDENT :**

1405 Bien, merci beaucoup. Je vais laisser mon collègue intervenir.

**LE COMMISSAIRE :**

1410 Deux questions. Premièrement, concernant le sentier, est-ce que vous avez une idée des coûts?

**M. DAVE BOUCHARD :**

1415 L'idée des coûts, c'est qu'il faut commencer dans un premier temps, justement, à faire une estimation des coûts. C'est pour ça que je demandais l'aide de MFQ à ce niveau-là par leurs accès à leurs services professionnels. Pour en revenir au camion en ville, la difficulté que j'avais eue à monter ce projet-là -- parce que c'était mon idée, au départ, ç'a été mon idée à moi, ça -- c'était de monter le... de faire le montage financier et de faire exactement, là, aussi le document de présentation.

1420 En ayant un accès à MFQ, à leurs accès au niveau professionnel, j'aurais accès justement à monter un dossier qui serait... qui amènerait justement aussi la description du projet, l'estimation des coûts puis une réalisation chronologique, là, en fonction justement, là, du budget disponible.

1425 **LE COMMISSAIRE :**

1430 Merci. Une dernière question, qui revient un peu à l'aspect socioéconomique ou sociologique, là, donc vous qui êtes en deuxième génération à Fermont, la question que, moi, je suis porté à me poser quand je parle à ces gens-là, c'est leur dire : bon bien, ayant vécu un peu le... bien, pas vécu, mais ayant connu un peu la fin de Schefferville, de Gagnon, comment est-ce que vous voyez l'évolution, vous, de Fermont -- et ça me semble être différent dans ce que j'ai cru comprendre -- par rapport à ces deux villes-là qui ont dû fermer ou presque fermer, disons?

**M. DAVE BOUCHARD :**

1435

Bien, c'est le... c'était l'époque des mines mono... des villes mono-industrielles. C'est que c'est là que je parlais aussi du lien indéfectible entre la ville et la mine. Si l'un des deux ferme, jusqu'à un passé récent, ça handicapait pas mal l'autre partie. Par contre, à l'heure actuelle, on sait très bien que si la ville de Fermont demain matin devait fermer, le *fly-in fly-out* prendrait de l'importance, prendrait une importance majeure ici. C'est pour ça qu'il faut être capable de développer.

1440

Je me base un peu, comme exemple, là, j'ai un exemple que si on ramasse un peu le... au niveau, en Estrie, les mines d'amiante. Vers la fin des années 80, il y a eu un gros déclin au niveau des mines d'amiante. À l'époque, les mines d'amiante fournissaient 80 % du budget municipal, et le 20 % venait de tout ce qui était contributif, les citoyens, les contribuables, citoyens, des activités de première, deuxième et troisième transformation. À l'heure actuelle, c'est exactement le contraire. Les activités reliées au domaine minier représentent seulement 20 % du budget à l'heure actuelle. Ils ont su développer les 80 % nécessitant un budget équilibré.

1445

1450

Je pense que Fermont, il faut commencer à regarder aussi, d'être capable de se diversifier et de ne pas être à la merci des grosses minières quand ça vient le temps de se développer. Quand ça va bien, ça va bien; mais quand ça va mal... si une minière (inaudible) Fermont, mais pas rien qu'un peu, là.

1455

**LE COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup.

1460

**M. DAVE BOUCHARD :**

Fait que c'est prendre compte de ce dossier-là. C'est d'être capable de donner un deuxième élan au développement de la ville, axé sur le développement minier, axé sur le développement durable, axé sur une gestion propre et saine de l'environnement, mais également, axé aussi sur un développement de la ville de Fermont harmonieux et surtout réel.

1465

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, merci beaucoup, monsieur Bouchard. Donc je vais vous souhaiter une bonne fin de soirée et vous... je vous confirme que la commission va certainement considérer votre mémoire dans son analyse, donc merci.

1470

**M. DAVE BOUCHARD :**

1475 Bien, je vous remercie beaucoup du temps que vous m'avez consacré.

**LE PRÉSIDENT :**

1480 Donc on va passer au prochain intervenant, monsieur Alex Tyrell, du Parti Vert.

**M. ALEX TYRELL :**

Bonsoir.

1485 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour monsieur Tyrell. Donc bienvenue à vous. Alors je vous laisse la parole. Donc vous nous présentez une... vous nous faites une présentation verbale ce soir, donc qui est tout à fait bienvenue. Donc je vous laisse, je vous écoute... nous vous écoutons, pardon.

1490

**M. ALEX TYRELL :**

1495 Parfait, excellent. Donc mon nom c'est Alex Tyrell, je suis le chef du Parti Vert du Québec, et c'est un plaisir pour moi de pouvoir adresser à la commission ce soir. Et cette commission porte sur un parc de déchets miniers, mais pour moi, cette commission porte sur la destruction de lacs et de milieux humides. Quand on regarde le projet, on parle de la destruction complète de 8 lacs, de 160 milieux humides, de l'habitat de poissons, de l'habitat du caribou forestier, qui est une espèce menacée. On parle de destruction des espaces verts, des impacts sur la santé de la population locale, des impacts sur les pratiques traditionnelles des Premières Nations de la région. Et nous sommes dans un contexte où le gouvernement québécois a déclaré l'urgence climatique. À travers le monde entier, la biodiversité est en déclin, et les citoyens de partout demandent à ce que les gouvernements prennent des décisions qui sont plus consciencieuses de l'environnement.

1500

1505 Donc le temps de sacrifier des lacs pour des projets miniers devrait être derrière nous. Et les opérations minières dans la ville de Fermont et à proximité ont déjà détruit des douzaines de lacs. Au mois de septembre, je me suis rendu sur place, à Fermont, pour observer un peu ce qui va être détruit. Puis j'ai fait un trajet de 17 heures de route de Montréal et, sur ce trajet-là, j'ai découvert vraiment des écosystèmes incroyables, presque intouchés, dans le Nord du Québec. Et c'est vraiment quelque chose de voir que ce genre de milieu va être sacrifié pour extraire du minerai.

1510 Nous avons vu des incroyables lacs, de la faune, de la flore et c'était vraiment triste de voir que le gouvernement considère accorder la permission à une compagnie minière privée de détruire une partie de ces écosystèmes.

1515 Quand je suis arrivé à Fermont, la première chose que j'ai vue, c'est un lac qui était pollué, l'eau avait carrément tourné rouge et c'était juste à côté des installations industrielles massives. Ces installations-là ont le but d'extraire le plus de matériaux possible, le plus rapidement possible, avec le moins de coûts, mais ça vient avec des impacts très très importants, là, sur l'environnement local. En 2019, l'ensemble du Québec a été choqué par des images qui sont devenues virales sur les réseaux sociaux qui montraient un ours noir qui était en train de boire l'eau, qui était rouge, dans un cours d'eau proche de Schefferville. Et selon la communauté innue, ce n'était pas un cas isolé.

1520 Maintenant, rien ne garantit que les bassins du projet en question ne couleront pas. Et c'est quelque chose qui est arrivé, par exemple, à la mine du Mount Polley en Colombie-Britannique, où on a vu une catastrophe avec des milliers et des milliers de litres de résidus miniers arriver... à une rupture de digue puis ensuite être déversés dans des cours d'eau naturels et des lacs. Et si ça, ça peut arriver en Colombie-Britannique et qu'il peut y avoir des déversements à Schefferville, comme on a vu dans ces images, bien, la même chose peut arriver à Fermont.

1530 Maintenant, je ne voudrais pas donner l'impression que je suis contre tout développement minier, et je peux vous avouer que j'ai déjà consommé du fer, comme la plupart des gens. Donc je ne m'oppose pas à tous les projets miniers, mais le promoteur ici présente très peu d'alternatives à la destruction des lacs. Maintenant, plusieurs groupes écologistes ont souligné qu'une manière plus écoresponsable de développer cette mine serait de remettre les déchets dans la fosse qu'ils ont creusée pour la mine. Et je comprends que cette solution-là peut être plus coûteuse ou moins *convénient* pour la minière. Mais de sacrifier 8 lacs, en 2020, au Québec, je pense qu'on mérite d'examiner toutes les alternatives. Puis quand je regarde la documentation présentée par le promoteur, toutes les 4 proposées incluent la destruction de lacs. Ils ont écarté d'entrée de jeu cette idée de remballer la fosse, la mine, avec les déchets.

1540 Donc le gouvernement, dans des situations comme ça, doit faire son travail et, selon moi, ce travail-là consisterait de renvoyer le promoteur à la table de dessin afin de trouver une manière plus écologique d'exploiter ce fer. Et comme commissaire du BAPE, vous avez un grand rôle à jouer dans ce processus, et je respecte beaucoup le travail que vous faites, mais je vous demande respectueusement de dire non à cette destruction de 8 lacs au Québec et de le faire au nom des prochaines générations. Parce que nous ne pouvons continuer à détruire des lacs comme ça au Québec. Ce n'est pas la première fois qu'on autorise la destruction de lacs dans la région de

1545

1550 Fermont, et ce n'est pas le seul projet minier au Québec qui est proposé et qui envisage l'assèchement et la destruction complète de lacs.

1555 Donc je comprends qu'il y a des intérêts économiques, je comprends très bien qu'il y a beaucoup d'argent à faire à court terme en permettant ce sacrifice écologique, mais des impacts sur l'environnement, sur le territoire seront là pour de bon, seront permanents. Et donc le gouvernement doit parfois imposer des limites à l'industrie minière et doit réglementer dans l'intérêt de l'ensemble de la société, et non seulement des gens qui tirent profit de ces installations minières là. Et donc, à mon avis et selon l'avis du Parti Vert du Québec, la destruction de lacs n'a aucune acceptabilité sociale en 2020 au Québec, et si cette minière souhaite exploiter le gisement, qu'ils le fassent en protégeant les 8 lacs en question et les 160 milieux humides. Merci.

1560 **LE PRÉSIDENT :**

1565 Merci beaucoup, monsieur Tyrell. Je comprends bien vos préoccupations et la commission va en prendre note. J'aurais une question à vous poser. Est-ce que... vous avez mentionné que, quand vous êtes parti de Montréal, vous êtes allé sur la Côte-Nord et jusqu'à Fermont. Et là, vous avez fait allusion au fait que les minières ont détruit des dizaines de lacs. Est-ce que vous seriez en mesure de déposer à la commission un document qui permet de documenter ça?

**M. ALEX TYRELL :**

1570 Mais ça, c'est des faits qui sont disponibles dans l'arène publique. Il y a des articles du Devoir qui parlent justement de la mine ArcelorMittal, qui est dans la ville de Fermont, qui a obtenu l'autorisation pour détruire des lacs en 2018. Donc ces lacs-là n'ont pas nécessairement tous été détruits, mais ils ont certainement eu l'autorisation de le faire. C'est ce que je suis en train de dire, c'est que ce n'est pas un cas isolé, ici, de vouloir détruire des lacs pour des projets miniers, ça a déjà été fait à Fermont. Combien de lacs par année on va détruire ? Combien de lacs est-ce qu'on va autoriser la destruction à chaque année? Donc c'est... Je pense que vous connaissez ce dossier-là, selon votre expression, puis...

1580 **LE PRÉSIDENT :**

1585 Oui, en fait, je comprends, mais c'est que la commission est en train de documenter là... l'histoire, pas de la destruction mais de... l'assèchement et l'utilisation des lacs, là, qui auraient été faits dans le passé. Et lorsque vous parlez de « dizaines de lacs », ça, je n'ai pas vu ça dans l'espace public et c'est pour ça que j'aimerais savoir si vous avez, si vous auriez des documents à soumettre à la commission, et ça nous rendrait service parce qu'on est en train de tenter de

1590 documenter, de documenter cette pratique-là qui a eu lieu dans le passé et qui semble avoir cours encore, là, dans les demandes de certaines minières. Et donc, là, c'est pour ça que le chiffre que vous nous avez donné là, comme on est en train de documenter cette chose-là, j'aimerais savoir si vous êtes capable de nous déposer un document, lorsqu'on parle de « dizaines de lacs », là, donc c'est beaucoup de... c'est beaucoup de plans d'eau, et donc ça rendrait service à la commission si vous pouviez nous déposer un document à ce sujet-là.

**M. ALEX TYRELL :**

1595 Écoute, je ne connais pas le chiffre exactement, mais je sais qu'en 2018, il y a effectivement eu l'autorisation de détruire plusieurs lacs pour une mine à Fermont. Je peux vous déposer un document en ce sens-là, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1600 C'est bon. Donc merci beaucoup. Je ne sais pas si mon collègue a une question pour vous.

**LE COMMISSAIRE :**

1605 Deux petites questions. La première, ce serait : quand vous dites que, à Fermont là, que vous avez vu un lac rouge, est-ce que c'était le lac ou c'était le parc à résidus ou c'était quel lac? Est-ce que vous avez le nom?

**M. ALEX TYRELL :**

1610 Je n'ai pas nécessairement le nom du lac, je peux vous revenir dessus, mais je peux vous dire que quand vous approchez de la ville de Fermont à partir du sud, qu'on voit la voie ferrée, on voit les premières installations minières puis, au pied de ces installations minières là, on a un lac qui... auquel la couleur de l'eau est rouge. Je l'ai documenté, je l'ai survolé avec un drone, c'est très évident. Je ne pense pas que c'est quelque chose de nouveau ni d'étonnant, là, pour les gens qui connaissent la ville.

**LE COMMISSAIRE :**

1620 C'est juste pour m'assurer que ce n'était pas... ce n'est pas le parc à résidus qui a des fois aussi son lac ou sa lagune ou le bassin dans lequel on ramasse les eaux usées de la mine. Il s'agit bien ici d'un lac naturel, enfin naturel, qui a été... qui aurait été contaminé?

**M. ALEX TYRELL :**

1625

Si vous voulez le définir comme un bassin ou un lac, là, pour moi, c'est un plan d'eau entouré d'arbres, dans lequel l'eau, elle au rouge, donc...

**LE COMMISSAIRE :**

1630

Une deuxième question : d'après vous, comment est-ce que vous considérez ou percevez les ententes qui existent entre les... par exemple, le promoteur ici, MFQ, ainsi que les autochtones, la nation innue, qui eux, d'après l'étude d'impact, indiquent qu'ils sont... qu'ils appuient le projet pour toutes sortes de raisons, là. Comment est-ce que vous percevez cet aspect-là de la situation pour le projet qui nous concerne?

1635

**M. ALEX TYRELL :**

1640

Écoute, moi, je n'ai pas eu de contact direct, là, avec les Premières Nations qui sont impliquées. J'ai écouté le témoignage tout à l'heure. Écoute, je trouve ça bien que les Premières Nations sont d'accord avec ce projet-là, mais je pense aussi que les gens ont probablement eu beaucoup de pression pour signer cette entente-là. C'est très difficile pour une Première Nation, même avec toute la bonne volonté, de bloquer un tel projet. Donc t'sais, je ne peux pas parler en leur nom, je ne les connais pas, mais... puis ils sont libres de prendre leurs décisions, mais moi, je pense que c'est dommage qu'on est en train de mettre des grands sacrifices comme ça sur la table. On l'a entendu ce soir que ça va avoir un impact sur le territoire traditionnel, sur les activités traditionnelles. Les Premières Nations peuvent bien donner leur consentement pour ça, mais...

1645

**LE COMMISSAIRE :**

1650

Non, mais en fait, excusez-moi...

**M. ALEX TYRELL :**

1655

(Inaudible) dommage...

**LE COMMISSAIRE :**

1660

Excusez-moi, parce qu'on ne doit pas commenter les mémoires qui sont présentés. C'est juste votre opinion à vous sur... votre perception, là, mais je ne veux pas de commentaires directs sur ce qui a déjà été présenté.

**M. ALEX TYRELL :**

1665 Écoute, pour moi, je suis content de voir que les Premières Nations ont été consultées puis que certaines des préoccupations ont été rectifiées, mais... et donc c'est important de faire ça, mais ce n'est pas une raison de dire que le projet devrait aller de l'avant et qu'on devrait détruire des lacs.

1670 **LE COMMISSAIRE :**

1675 Peut-être une dernière question : quand on regarde les études, par exemple les variantes du projet, finalement, les choix... on s'aperçoit qu'au niveau fédéral, par contre, dans l'annexe 2, il y a quand même plusieurs lacs au Canada qui sont quand même utilisés, tout récemment là, pour utilisation dans le domaine minier, pour mettre des résidus ou des stériles. Alors donc, comment voyez-vous ce problème-là, de cet angle-là?

**M. ALEX TYRELL :**

1680 Je trouve que c'est un grand problème, mais c'est un problème qui est franchement méconnu des gens du Sud. Ça fait partie des raisons que je me suis déplacé sur place. C'est que la grande majorité des Québécois ne savent pas qu'on est en train de sacrifier des lacs pour l'industrie minière à toutes les années. Donc ça, je pense que c'est un fait qui est méconnu. Moi, je trouve ça déplorable qu'il y a plusieurs projets pour ça sur la table, y compris des projets pour des piles en lithium pour des véhicules électriques. Mais t'sais, vous comprenez que, comme Parti Vert, c'est difficile parce qu'on veut des chars électriques, mais on ne veut pas nécessairement tous les impacts négatifs. Mais il faut trouver une balance à ça. Puis je ne pense pas que la balance qui est bonne pour ça, c'est de continuer à autoriser la destruction de lacs. Je pense qu'on est capable de faire des mines sans détruire des lacs, avec des meilleures pratiques, là, telles que remettre les déchets dans la fosse minière, qui pourrait épargner ces lacs-là.

1690 Et moi, j'ai parti... lors de mon retour, suite à mon voyage à Fermont, j'ai parti une pétition demandant au gouvernement d'interdire la destruction et l'assèchement de lacs partout au Québec, pas juste à Fermont. Donc t'sais, je suis conscient que c'est enjeu qui dépasse peut-être le... votre mandat, qui est de pencher sur ce projet-ci en particulier, mais j'aimerais souligner que nous autres au Parti Vert du Québec, on s'oppose à la destruction de lacs, on tente de faire une campagne au niveau provincial pour arrêter cette pratique-là, et les 8 lacs en question ont une importance écologique et ne devraient pas être sacrifiés. Donc je vous demande simplement, là, de considérer le fait qu'il y a beaucoup de gens qui s'opposent à la destruction de lacs.

1700

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, monsieur Tyrell. Et je peux vous confirmer qu'on tient compte de l'opinion des citoyens, donc on en fait part dans tous les chapitres 2 de nos rapports. Donc c'est important de nous manifester votre opinion, et on l'apprécie. Donc je vous remercie beaucoup et on va passer maintenant au... je vous souhaite une bonne fin de soirée, monsieur Tyrell, et donc, nous, on va passer...

1705

**M. ALEX TYRELL :**

1710

Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

1715

... au prochain intervenant. Donc, qui est monsieur Nicolas Lapierre du Syndicat des métallos. Monsieur Lapierre devrait nous... voilà. Donc vous m'entendez bien, monsieur Lapierre?

**M. NICOLAS LAPIERRE :**

1720

Absolument. Vous, messieurs?

**LE PRÉSIDENT :**

1725

Très bien. Donc je vais vous... on vous écoute.

**M. NICOLAS LAPIERRE :**

Bien, merci beaucoup, Messieurs les commissaires.

1730

**(L'INTERVENANT ENTAME LA LECTURE DE SON MÉMOIRE DM38)**

**Début de la phrase à la page 2 : « Le Syndicat des Métallos, affilié à la FTQ [...] ».**

**Fin de la phrase à la page 8 : « [...] 375 travailleurs syndiqués de Minerai de Fer Québec. »**

1735

Alors merci beaucoup, Messieurs les Commissaires.

**LE PRÉSIDENT :**

1740 Merci monsieur Lapierre. Donc de ce mémoire, là, que vous nous avez déposé et qui est  
très clair, en fait, votre position est très claire et très articulée, donc c'est toujours... c'est toujours  
plaisant pour la commission de... plaisant, non seulement plaisant mais aidant d'avoir des  
1745 mémoires, là, qui sont bien structurés. Moi, j'ai seulement une petite question à vous poser, et ce  
n'est pas du tout pour être critique sur la sémantique. Quand vous parlez des parcs à résidus, vous  
mentionnez... je veux être certain qu'on comprend la même chose, vous mentionnez : « On remet  
ainsi en terre les résidus ».

**M. NICOLAS LAPIERRE :**

1750 Hum, hum.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc qu'est-ce que vous entendez par cette expression-là?

**M. NICOLAS LAPIERRE :**

1755 Bien, je fais surtout référence au parc à résidus, évidemment, et non à la halde à stériles,  
mais le parc à résidus. Évidemment, il faut comprendre le processus de concentration du minerai  
de fer. Quand on le concentre, on extrait le fer et les impuretés, qui étaient... bon, bien, ils sont  
1760 mélangés avec de l'eau, on en fait de la boue et on le remet dans un parc à résidus, qui est décanté,  
et puis on en extrait l'eau par décantation qu'on... Fait qu'évidemment, se déposent par  
sédimentation dans le fond les résidus qui étaient déjà en terre. C'est ça un peu notre réflexion, là,  
donc.

**LE PRÉSIDENT :**

1765 OK, bien.

**M. NICOLAS LAPIERRE :**

1770 Puis le processus de concentration, c'est un processus (interférence) avec de l'eau et puis...

**LE PRÉSIDENT :**

1775 Oh, on ne vous entend plus. On ne vous entend plus.

**M. NICOLAS LAPIERRE :**

1780 Ah? Est-ce que vous m'entendez bien, là?

**LE PRÉSIDENT :**

Là, maintenant, on vous entend. C'est bon, oui.

1785 **M. NICOLAS LAPIERRE :**

1790 OK. Ce que je disais, c'est que le processus de concentration, c'est un processus totalement physique et mécanique. Donc on sépare le fer des impuretés et puis les impuretés mélangées avec de l'eau retournent dans le parc à résidus et puis, par décantation, bien, l'eau s'en va dans la nature par décantation, mais les sédiments se déposent dans le fond du parc à résidus. Donc c'est un peu ça qu'on veut dire par là.

**LE PRÉSIDENT :**

1795 Parfait, c'est clair puis je vous remercie beaucoup pour la clarification. Donc je vais passer la parole à mon collègue.

**LE COMMISSAIRE :**

1800 Oui, bien, j'aurais une seule question, ça serait : qu'est-ce que vous pensez de l'idée d'utiliser la fosse pour disposer les résidus ou les stériles?

**M. NICOLAS LAPIERRE :**

1805 Bien, écoutez, ce n'est pas une solution très, très, très commune, si je vous dirais, on n'est pas habitué d'avoir ça comme proposition. Puis écoutez, encore une fois, t'sais, pour être conséquent avec mon mémoire, je vous laisserai en juger de la pertinence de ça, mais il faut comprendre une chose, c'est que, dans une fosse, ce qu'on a besoin c'est d'espace pour travailler. Donc évidemment, quand on sort le matériel de là, la dernière chose qu'on veut c'est, par en arrière, de rajouter, que ce soit des résidus, donc de la boue, si vous voulez, et de rajouter des... du stérile,  
1810

1815 là, de la roche que le taux de concentration de fer n'est pas suffisant pour exploiter. Donc c'est un peu comme si je vous dirais puis je vous imagerais, Messieurs les commissaires, vous creusez un trou puis par en arrière, votre confrère va mettre de la terre dans votre trou, à un moment donné, vous allez peut-être vous tanner. Ça fait que c'est un peu... je l'image, là, mais c'est un peu ça le principe. La dernière chose qu'on veut, c'est... c'est ça. Puis imaginez-vous, je ne sais pas si on parle seulement des stériles et/ou des résidus miniers, mais là, des résidus miniers, c'est de la boue, là. Fait que je vois mal (interférence)...

1820 **LE COMMISSAIRE :**

Je pense que dans ce cas-ci, on parle des résidus grossiers, donc ce n'est quand même pas... ce n'est pas tout à fait comme la boue autant que le bassin a.

1825 **M. NICOLAS LAPIERRE :**

C'est ça, bien, je l'ignorais, là. Mais au-delà de ça, ce n'est pas très commun comme façon d'opérer.

1830 **LE COMMISSAIRE :**

C'est correct. C'est bon, merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

1835 Bien, merci beaucoup, monsieur Lapierre. Donc on vous souhaite une bonne fin de soirée et on va, comme pour les autres mémoires, là, certainement porter attention à vos opinions et à vos arguments que vous soulevez dans votre mémoire. Donc la commission vous remercie beaucoup. Bonne fin de soirée.

1840 **M. NICOLAS LAPIERRE :**

Merci beaucoup pour votre écoute. Merci.

1845 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc pour les gens qui sont en ligne, on va prendre une autre petite pause de 15 minutes et on va revenir après avec les deux derniers intervenants de la soirée. Donc à tout à

l'heure.

1850

---

SUSPENSION DE LA SÉANCE À 21 h 32  
REPRISE DE LA SÉANCE À 21 h 47

---

1855

**LE PRÉSIDENT :**

1860

Rebonsoir à tous. J'aimerais, avant de débiter, on m'a signalé que des gens de l'équipe technique se sont ajoutés ce soir et j'aimerais... ça serait de bon aloi de les remercier aussi. Donc il y a madame Marie-Ève Gendron, madame Lyne Jodoin et madame Karine Fortier qui se sont ajoutées à l'équipe technique. Et je pense que c'est important de remercier ces gens-là qui font en sorte que nos audiences un peu inhabituelles en webdiffusion, là, se passent quand même très bien ce soir. Donc merci à tous.

1865

Alors nous allons passer à la prochaine intervention, donc qui va être faite par monsieur Paul Comeau. Donc monsieur Comeau, voilà. On vous écoute, monsieur Comeau.

**M. PAUL COMEAU :**

1870

Oui, bonsoir Monsieur le président, bonsoir Monsieur le commissaire. Alors je me présente, Paul Comeau, je suis citoyen de Montréal et de Saint-Michel-des-Saints, où un projet de mine de graphite est en attente de réponse du gouvernement suite à l'exercice du BAPE. En préambule, j'aimerais aussi souligner qu'il y a des petites erreurs dans mon mémoire, en ce sens que le nombre de lacs, ce n'est pas « 38 » mais c'est bien « 8 ». Je vais expédier dès demain un correctif à cet égard, une petite faute de ma part.

1875

1880

Dans le cas de Saint-Michel-des-Saints, le promoteur indique que le... il nous présente le projet comme un projet vert, un projet de mine tout électrique, carboneutre. En fait, beaucoup de promesses. Ce qu'on constate, nous, c'est que les équipements électriques de grande capacité n'existent pas. Ce serait équivalent à essayer de faire de l'extraction minière avec des camions Tonka. De deux, le projet n'est pas carboneutre, comme l'entend le promoteur ou comme il le dit si, au final, on fait une exploitation au diesel dans les premières années puis pour la suite du projet. Et de trois, ce n'est pas un projet qui est bien intégré dans la communauté, qui ne rencontre justement pas l'acceptabilité sociale et on peut contester les méthodes de sondage du promoteur à Saint-Michel-des-Saints, où une grande partie de la population n'a pas été sondée.

1885

1890 Je sais que c'est un préambule un peu long, mais en fait, c'est parce qu'il y a des parallèles entre le projet de la mine de graphite à Saint-Michel-des-Saints et ce qu'on voit un peu au Lac Bloom. Alors j'en arrive un peu au parallèle maintenant, si vous me permettez, Monsieur le président, en ce sens que les défis techniques sont importants. Au niveau de la gestion des déchets miniers, on arrive à la même chose, c'est quelque chose de compliqué, de coûteux. Ça, c'est le premier point qui est semblable : c'est techniquement compliqué et extrêmement coûteux. De deux, on fait valoir une question de stabilité des emplois, création d'emploi, bon. Et de trois, on constate que l'héritage qu'il reste, dans les deux cas, c'est des tonnes de déchets qui sont à gérer de façon perpétuelle. Les deux projets, c'est la même chose.

1895  
1900  
1905 Maintenant, on arrive pour le projet du lac Bloom. Pour ma part, maintenant que je peux exprimer mon opinion de façon... c'est un peu plus, je dirais... c'est ça, on peut dire maintenant son opinion plutôt qu'à la période des questions. Il m'apparaît hautement cavalier, même arrogant, de présenter un tel projet sans gêne aucune de la part du promoteur, en nous disant à nous, citoyens, qu'il n'y a pas de solution qui existe. Il n'y a pas de moyen de gérer ça autrement. Est-ce qu'il faut ramener, est-ce qu'il faudrait revoir les devoirs des promoteurs puis de, entre autres, la façon de présenter ça, puis de revoir les études pour arriver à quelque chose qui se tient ? Parce que jusqu'à maintenant ce que je vois, moi, c'est des études bâclées puis une sortie finalement ou... la façon facile de dire la chose, il n'y a pas d'autres solutions techniques, puis bon, on va mettre les déchets miniers dans 8 lacs, on va polluer des rivières, enlever des milieux humides, bref, déranger toute cette... la nature.

1910 J'ai regardé la proposition initiale. J'ai beaucoup aimé le fait que vous avez demandé des variantes à l'étude du promoteur : la variante FR, la variante FS. C'est bien. Il y a encore du travail à faire de ce côté-là, puis je pense que même ces variantes-là ne présentent pas quelque chose... comme solutions qui sont viables encore une fois. Mais c'est vrai que, dans les délais impartis, ce n'était pas facile de faire quelque chose de probant. Bon.

1915  
1920 Pour ma part, je n'ai rien trouvé de probant qui pouvait évaluer le prix d'un seul lac, le coût d'une seule espèce menacée et la perte de jouissance pour les humains d'un milieu exceptionnel, soit la nature, l'air, la forêt. Une chose est certaine, peu importe les coûts d'une saine gestion des impacts miniers, il n'y a rien, je pense qu'il n'y a rien qui peut rivaliser avec le coût de la perte de 8 lacs, de rivières, de milieux humides puis d'espèces qui sont soient menacées ou qui vont être, au final, qui vont s'éteindre. Il n'y a rien qui peut rivaliser avec ça. C'est inestimable finalement ce que représente la nature et son équilibre si fragile. Voilà. C'est l'objet principal de mon mémoire.

**LE PRÉSIDENT :**

1925            Merci beaucoup, monsieur Comeau. Là je vais assumer mon rôle de président de  
commission. Je trouve important que ce soit mentionné, là, ça va être mentionné dans les... dans  
la sténotypie. On ne peut pas accepter tous les propos sans que ça soit minimalement justifié, donc  
sur quelle base vous qualifiez l'étude d'impact de « bâclée »?

**M. PAUL COMEAU :**

1930            En ce sens qu'il n'y a pas. On arrive à une seule proposition, soit de mettre tous les résidus  
miniers dans 8 lacs. Pourquoi qu'il n'y a pas d'autres propositions qui ont été mises de l'avant? Et  
d'autres études? Puis le prix, justement, évaluer le prix de mettre... justement l'évaluer le prix de  
1935            sacrifier 8 lacs, le prix de la nature. Ça, ça n'a pas été quantifié. Il n'y a personne qui peut évaluer  
ça. Et comment, je vous mets au défi, je mets au défi des scientifiques de dire c'est quoi le prix, la  
perte d'un seul lac versus ce que ça coûterait d'avoir une solution viable de la gestion des déchets.  
Ça, ça n'a pas été... ça n'a pas été illustré nulle part. Alors la question reste en suspens. Voilà.  
Oui, j'ai... mon argumentaire se fonde sur « j'ai des questions ». Voilà.

**LE PRÉSIDENT :**

1940            Parfait. Puis donc, vous venez de clarifier votre point de vue et c'est important pour moi et  
pour la commission, en fait. Comment vous composez... Et là, je comprends vos préoccupations.  
Puis comme je le mentionnais tout à l'heure, il y a toujours un chapitre complet dans les rapports  
1945            du BAPE, et c'est en l'occurrence le chapitre 2, qui fait état de toutes les préoccupations qui ont été  
exprimées par le public. Donc ce n'est pas en vain que vous nous exprimez vos positions.

1950            Maintenant, si on pousse un petit peu plus loin la discussion ou le raisonnement, j'utiliserais  
une question que mon collègue a posée tout à l'heure à un autre intervenant. Comment vous  
composez avec le fait que, par exemple, les communautés innues supportent le projet, qu'il y a une  
certaine acceptabilité sociale au niveau de la ville de Fermont? Et là, je veux être très prudent, là,  
parce que je ne veux pas donner l'impression que la commission prend position. Mais c'est pour  
essayer de voir, en fait, c'est important pour nous, dans notre analyse, de voir comment les citoyens  
1955            qui émettent des positions ou qui ont des préoccupations comme la vôtre, et qui sont tout à fait  
acceptables, qui sont légitimes, maintenant, quelle serait votre solution à vous? Ou comment vous  
composez avec ça, qu'il y a une partie de la population qui supporte ce projet-là?

**M. PAUL COMEAU :**

1960           Écoutez...

**LE PRÉSIDENT :**

1965           Bon, ça, c'est la première partie de ma question. Et quelle serait votre solution pour essayer de concilier ces deux positions-là?

**M. PAUL COMEAU :**

1970           Écoutez, j'ai écouté avec intérêt la présentation, justement, du représentant de la communauté innue, puis il y a un point qui me chicote un peu dans sa présentation...

**LE PRÉSIDENT :**

1975           Monsieur, monsieur, je dois vous arrêter, monsieur Comeau. On ne peut pas commenter les mémoires des autres intervenants. Donc vous ne pouvez pas vous servir des propos de monsieur Michel, par exemple, ici en l'occurrence, pour étayer votre argumentation. Donc moi, ce que je vous demande, c'est comment vous composez avec le fait qu'il y a une certaine partie de la population qui est en accord avec ce projet-là et quelle serait votre position à vous ou votre solution pour essayer de concilier les deux positions?

1980

**M. PAUL COMEAU :**

1985           Bon, on arrive un peu à ce qu'on voit à Saint-Michel-des-Saints, en ce sens que : est-ce que vraiment la population concernée a été véritablement consultée? Et j'aimerais bien voir les chiffres qui montrent, probant, de façon probante, que la communauté innue et locale a été consultée, a donné son aval au projet, considérant tous les impacts potentiels. Oui, il y a des enjeux économiques, il y a des enjeux d'emploi, je comprends bien, puis les gens doivent travailler, absolument. Est-ce que ça, ç'a été démontré? Est-ce que ça... C'est à voir. Ça, c'est le premier point. Concilier ça, bon. Ici, dans notre projet à Saint-Michel-des-Saints, on n'a pas vu ça.

1990

1995           D'autre part, les ententes souvent avec les minières sont confidentielles, c'est ce qu'on a vu exactement à Saint-Michel-des-Saints. Les ententes avec les communautés innues sont confidentielles. Pourquoi ces ententes-là sont confidentielles? Est-ce que l'industrie minière, finalement, profite de ça puis impose cette façon de faire aux communautés? Il faut se poser la question. Parce qu'en fait, quand on n'a rien à cacher, c'est... on n'a pas de problème à faire en

sorte que ces ententes-là soient rendues publiques. Pourquoi elles ne sont pas publiques? On peut se poser la question. On a exactement la même chose à Saint-Michel-des-Saints. Les ententes avec les communautés atikamekw sont confidentielles. Par contre, elles ont été déposées au BAPE.

2000

**LE PRÉSIDENT :**

Bon, donc je vous remercie beaucoup. Je vais laisser la parole à mon collègue.

2005

**LE COMMISSAIRE :**

Bien, en fait, c'était peut-être juste vous demander, dans votre critique que vous faites, donc sur le développement des ressources, qu'est-ce que vous pensez, vous, des redevances que tire le gouvernement du développement des ressources?

2010

**M. PAUL COMEAU :**

Les redevances, il faut... Il y a d'une part les redevances et l'héritage minier. Est-ce que, au final... et si on regarde l'héritage minier qu'on a actuellement au Québec et au Canada, versus les redevances qu'on va aller tirer de ça, est-ce que c'est... collectivement, est-ce que ça en vaut la peine dans la façon de faire actuelle? Ou est-ce qu'il ne faut pas revoir la façon de faire? Ça, c'est la question que je pose.

2015

2020

Parce que l'héritage, au final, c'est qu'on paie deux fois. Souvent, le gouvernement est investisseur et souvent le gouvernement est... passe derrière pour nettoyer. En ce sens que, souvent, si une minière fait faillite, le nettoyage des sites, de ce qu'il reste, ça revient au gouvernement. Alors on fait quoi avec ça, tout l'héritage? Et ça, ça nous inquiète fortement. Souvent les montants qui sont exigés en amont, à savoir pour restaurer les sites, sont insuffisants pour couvrir les restaurations, non seulement les restaurations mais, en plus, les catastrophes environnementales. Ça, c'est un gros problème. Je pense, comme ça a été souligné à la période de questions, qu'il faut revoir toutes les lois minières. Vous me direz, Monsieur le président, que ce n'est pas le lieu pour le faire. Mais encore une fois, ça revient toujours sur le plateau : il faut revoir nos lois minières, imposer... mettre de l'avant -- comme le disait madame Louise Gagnon à Sept-Îles -- les règles ne sont pas appliquées, les minières ne paient pas de... ne paient pas pour les dépassements de normes, pour les entraves. Les dépassements de normes, c'est épouvantable. Bon, ce n'est pas lieu, mais c'est quand même là.

2025

2030

**LE PRÉSIDENT :**

2035

C'est bon. Donc est-ce que ça termine la période de questions? Écoutez, je vais mentionner, je vais vous mentionner la même chose que je vous ai mentionnée au début et que je mentionne à tous les intervenants. La commission prend bonne note de vos préoccupations et elles vont être synthétisées, ces préoccupations-là, dans un des chapitres du rapport du BAPE. Donc je vous remercie beaucoup pour votre participation à nos travaux.

2040

**M. PAUL COMEAU :**

Merci bien.

2045

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

**M. PAUL COMEAU :**

2050

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2055

Donc on va passer à la prochaine intervenante, madame Marie-Ève Leclerc, qui sera la dernière intervenante de la soirée. Donc madame Leclerc?

**MARIE-ÈVE LECLERC :**

2060

Bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

On ne nous vous voit pas.

2065

**MARIE-ÈVE LECLERC :**

Est-ce que vous m'entendez bien?

2070

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, on vous entend bien.

2075

**Mme MARIE-ÈVE LECLERC :**

Parfait, merci. Alors merci de me recevoir ce soir. Donc je représente en fait le mouvement Mères au front, fait que merci. Je vais vous lire un peu... je vais vous lire notre mémoire ce soir, de Mères au front.

2080

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Leclerc, je n'ai pas compris le regroupement que vous représentez, et c'est simplement le son, là, est-ce que vous pourriez nous le répéter s'il vous plaît?

2085

**Mme MARIE-ÈVE LECLERC :**

Oui, c'est le mouvement citoyen Mères au front.

2090

**LE PRÉSIDENT :**

Mères au front, parfait, merci beaucoup.

2095

**Mme MARIE-ÈVE LECLERC :**

M-È-R-E-S. Alors je m'appelle Marie-Ève Leclerc, je suis... je m'adresse à vous justement au nom du mouvement citoyen Mères au front. Mères au front, c'est un mouvement panquébécois qui regroupe plus de 4000 mères, grand-mères, parents de partout sur le territoire qui s'unissent pour protéger l'avenir de leurs enfants face aux changements climatiques et à la crise de la biodiversité. Je prends la parole au nom de mes filleules Élodie et Marguerite, six ans et huit ans, et de tous les enfants du monde. Messieurs, je sais qu'habituellement, en fait, c'est vous qui posez les questions, mais ce soir, je prendrais juste un instant pour vous demander est-ce que, vous, vous êtes parent, est-ce que vous êtes père, est-ce que vous êtes grand-père?

2105

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Leclerc, je ne suis pas certain que... je ne suis pas certain que c'est... comment

2110 dirais-je? Bien, je vais vous répondre bien simplement « oui » et je vais vous laisser continuer. Donc ça va être... Mais je ne pense pas que ce soit dans la... dans les règles qu'on commence à poser des questions aux commissaires, mais bon, je vous ai répondu. Continuez alors.

**Mme MARIE-ÈVE LECLERC :**

2115 Merci, j'apprécie votre dérogation au règlement. Alors messieurs, je m'adresse ce soir à votre coeur de père, à votre coeur de grand-père, s'il y a lieu. Nous, Mères au front, nous sommes là pour prendre le relais des voix et des espoirs de nos enfants, de vos enfants, qui marchent dans la rue et revendiquent un futur et un horizon, où tout n'est pas que succession de catastrophes et de deuils. En tant que mère, en tant que parent, nous luttons corps et âme pour l'avenir de nos enfants, pour qu'ils et qu'elles deviennent de belles personnes épanouies. Nous leur enseignons les bonnes valeurs : à aimer, à penser aux autres, à partager, à respecter. Nous leur apprenons à s'émerveiller, à voir la beauté, à la créer et à la propager. Nous allons marcher en forêt pour écouter chanter les oiseaux, observer les salamandres, ramasser les escargots, aimer les animaux, les insectes. Nous leur enseignons à planter des arbres et à en prendre soin. Nous leur montrons à composter, à recycler, à ne pas jeter les papiers par terre, à ramasser ceux sur le bord du fleuve ou de la mer, à économiser l'eau, à ne pas gaspiller la nourriture, à fermer les lumières, à covoiturer. 2120 Nous leur apprenons à réfléchir aux conséquences de leurs actions, à respecter les autres et à respecter la nature. 2125

2130 Pourquoi faire tout cela? Quand je regarde mes filleules dans les yeux, je veux être capable de leur parler de beauté, de possibilités, d'infini. Pas de guerre, pas de famine, de tornade, de feu de forêt ni de pandémie. Pas (interférence) de telle ou telle espèce, pas plus que la disparition, la destruction d'une belle forêt, pas de la pollution du lac, pas des gaz à effet de serre.

2135 Donc je vous demande : quel futur voulons-nous léguer à nos enfants? Car on ne se le cachera pas, les décisions que nous prenons aujourd'hui en tant qu'adultes, c'est eux, nos enfants, qui auront à vivre avec les conséquences de nos choix actuels. La mine de fer du lac Bloom demande au gouvernement du Québec d'augmenter la capacité d'entreposage de ses résidus miniers afin de doubler l'exploitation de sa mine. Et l'idée -- que je qualifierai "de génie" entre guillemets -- c'est de remplir 8 lacs et couvrir 78 hectares de milieux humides.

2140 Remplir un lac et des milieux humides avec des déchets, je suis convaincu que même un enfant de 10 ans, conscient le moins du monde qu'il faut faire attention à l'environnement et à la planète puis qu'il ne faut pas jeter ses déchets par terre, n'aurait jamais, jamais eu une telle idée. Ces pratiques sont totalement dépassées. C'est ce qui fait se faisait dans les années 50, les années 80. En pleine crise environnementale, climatique de biodiversité, c'est inacceptable. Ce type de projet appartient au siècle dernier. Alors que les ressources importantes sont mises à la 2145

décontamination des sols et des cours d'eau partout au Québec, soutenir une telle gestion inadéquate des résidus miniers serait une véritable honte en ce qui a trait à notre gestion de l'environnement au Québec.

2150           Comment se fait-il qu'avec toutes les connaissances dont on dispose et toutes les pistes de développement économique écologiques et socialement responsables qui existent, nous en soyons encore à envisager de telles avenues? Ça suffit, en fait, de permettre à des entreprises privées d'exploiter les ressources de la terre sans considération du territoire, des traditions, des espèces, des humains qui y vivent. Les minières font des millions, voire des milliards, de dollars de profits. Champion Iron, qui prétend être une minière responsable, a les moyens de payer pour de meilleures pratiques plus écologiques, qui répondent aux plus hauts standards. Le Québec ne doit pas accepter moins que le respect de ses plus hauts standards en matière de gestion minière.

2160           Il est incontestable que le projet va avoir des impacts sur la qualité de l'air, notamment sur les émissions de poussière, de gaz à effet de serre, que le régime hydrologique et la qualité de l'eau de surface seraient également altérés par le projet. Les modifications et la destruction d'habitats propices à la faune benthique, aux poissons, aux reptiles et aux amphibiens, aux oiseaux, ainsi qu'à certains mammifères, dont le caribou forestier, sont anticipées. Le promoteur a certes prévu des mesures pour limiter ces impacts mais elles ne sont pas suffisantes pour parler d'exploitation responsable.

2170           Les milieux humides, les milieux hydriques sont riches en biodiversité. Ils servent de milieu de vie pour tout un écosystème, ils présentent donc des joyaux de la nature qu'il faut protéger. En pleine crise environnementale et climatique, on ne peut tout simplement pas remplacer des lacs par des déchets miniers. Alors que les solutions de rechange sont à la disposition de Minerai de Fer Québec, celles-ci, ces solutions, doivent être privilégiées. À titre d'exemple, on parle d'une partie de la fosse, en fait, qui pourrait être utilisée pour déposer des résidus et les stériles.

2175           Il est fondamental que l'extraction et l'utilisation des ressources minérales se fassent dans le plus grand respect de l'environnement, selon les meilleures pratiques et les plus hauts standards pour démontrer la crédibilité environnementale du Québec pour sa filière du fer, mais également aussi pour l'ensemble des filières minérales que le Québec souhaite développer au cours des prochaines années, dont une éventuelle filière, en fait, de minéraux nécessaires pour la construction des batteries pour l'électrification des transports. D'ailleurs, le Québec veut et peut devenir un leader des véhicules électriques en raison de ses ressources naturelles, mais on ne devrait pas le faire au détriment... pour devenir un cancre en environnement.

2180           Avec le virage vers l'électrification des transports, qui a été annoncé d'ailleurs hier dans le

2185 plan d'économie verte, l'exploitation de la filière minière devient une priorité gouvernementale provinciale. Notamment, en vue de fabriquer les batteries. Il est nécessaire, donc, d'avoir un cadre environnemental qui va être rigoureux pour assurer que l'exploitation minière québécoise soit responsable. Le lac Bloom peut servir d'exemple d'exploitation minière qui respecte les plus hauts standards environnementaux, mais ce n'est malheureusement pas le cas actuellement avec le projet qui est présenté aujourd'hui. Dans le contexte d'une relance économique verte et une transition écologique, il est impératif que des normes sévères soient appliquées pour l'exploitation minière au Québec.

2195 Mères au front, nous craignons avec ce projet que Québec crée un précédent pour d'autres minières qui voudraient exploiter nos ressources. En résumé, on demande au commissaire, en fait, que le... d'exiger que le promoteur soit tenu de soumettre des solutions de rechange réduisant au maximum les impacts environnementaux liés au déversement des résidus miniers afin d'éviter la destruction des écosystèmes entourant la mine du lac Bloom et, plus largement, d'éviter d'établir, en fait, un précédent qui serait irresponsable dans la protection des cours d'eau et la gestion des matières résiduelles dangereuses au Québec.

2200 En second lieu, on demande que le gouvernement du Québec amorce un processus de révision de la directive environnementale sur le secteur minier, qui date de mille neuf cents... de 2012, afin d'assurer son application rigoureuse dans un contexte de crise climatique et de relance économique juste et verte. La directive pourrait notamment être transformée en règlement, de manière à encadrer adéquatement l'exploitation minière au Québec.

2210 Et en troisièmement, on demande que le ministère de l'Environnement interdise les pratiques destructrices associées à ce projet à l'aide de son article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. En effet, cet article lui confère le droit de permettre, ou non, les interventions dans les lacs et les cours d'eau, sur les rives et dans les plaines inondables ou dans un étang, un marais, un marécage ou une tourbière. Nous nous attendons à ce que le ministère, en fait, honore cet article 22 de la LQE pour ne pas créer de précédent en autorisant un tel projet catastrophique. Le promoteur doit proposer des alternatives les plus écoresponsables possibles au projet, avant que celui-ci soit autorisé. Le projet représente une opportunité de redoubler d'efforts pour assurer une exploitation responsable et durable des mines de la province, via une réglementation contraignante.

2220 En conclusion, les scientifiques nous le disent : les mêmes activités motrices du changement climatique et de la destruction de la biodiversité multiplient les risques de pandémie en raison de leur impact sur notre environnement. À moins d'une transformation radicale du système économique qui détruit la nature, les pandémies comme la Covid-19 qu'on vit actuellement vont se multiplier et vont faire plus de morts. Nous devons arrêter de détruire... nous devons réduire

2225 l'empreinte humaine sur la nature – pardon --, freiner les activités humaines qui entraînent la destruction de la biodiversité. Les citoyens et les citoyennes du Québec ont à coeur l'environnement et ils veulent que le gouvernement en fasse plus pour protéger la nature. On le sait, l'année dernière en 2019, on était 500 000 dans les rues à marcher pour demander plus d'actions et plus de protection environnementale.

2230 Je nous demande, collectivement, quel genre de monde voulons-nous léguer à nos enfants? Une terre grugée de toutes ses ressources naturelles? Non, on n'y croit pas. Nous avons l'intelligence et la capacité d'innover et d'exploiter nos ressources de manière responsable. Exigeons le meilleur, rien de moins. Cessons d'opposer écologie et économie. Pour ces raisons, Mères au front souhaite que le projet d'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus miniers et stériles demandé par la mine du lac Bloom soit rejeté dans sa forme actuelle et refusée jusqu'à ce que soit... jusqu'à ce que les meilleures pratiques environnementales qui soit soient proposées par l'entreprise. Donc Messieurs les commissaires, nous attendons simplement de la rigueur et du courage. Prenez les décisions en ayant en tête, comme en coeur, le futur des générations qui ne peuvent pas encore se défendre. Nos enfants comptent sur vous.

2240 Alors je vous remercie, Messieurs les commissaires, de m'avoir écoutée, de m'avoir entendue au nom de Mères au front et de prendre en compte (interférence) arguments. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2245 Merci beaucoup, madame Leclerc. Je tiens à vous remercier pour votre présentation, là, et je vais utiliser, j'espère, des bons adjectifs, là. Vous avez été éloquente, c'était bien senti et, même, c'était bien documenté. Donc vous avez regardé l'étude d'impact, c'est clair. Je tiens à vous féliciter pour ça, donc c'était très clair. Est-ce que je me trompe ou le texte, là, que vous lisiez peut-être ce soir est beaucoup plus détaillé que le mémoire que vous nous avez déposé?

2250 **Mme MARIE-ÈVE LECLERC :**

Oui, c'est exact. Je vais vous le transmettre, en fait... Nous avons pris ensemble la semaine supplémentaire pour peaufiner notre texte puis nos arguments.

2255 **LE PRÉSIDENT :**

Bon, bien, c'est bien. J'allais vous demander de le déposer, là, parce qu'on a pris connaissance de votre mémoire, mais ce que j'ai entendu ce soir était beaucoup plus élaboré, là, et donc ça pourrait être... ça va certainement être bienvenu, là, pour l'analyse que la commission

2260 va faire du projet. J'ai deux petites questions à vous poser. Moi, je suis curieux de savoir, Mères au front, vous êtes... est-ce que c'est indiscret de vous demander combien de membres? Est-ce que c'est une organisation qui a un *membership*? Combien de membres vous avez?

**Mme MARIE-ÈVE LECLERC :**

2265 C'est un mouvement citoyen qui est né en mars l'année... mars, en fait, 2020. C'est un mouvement de mères, grand-mères, tantes et tous ceux qui veulent protéger l'avenir des enfants des changements climatiques et de la crise de la biodiversité. Et nous sommes plus de 4800 adhérents et adhérentes, et ce n'est pas une cotisation, c'est un principe d'adhésion et de respect  
2270 des valeurs du mouvement. Avec 23 comités citoyens partout sur l'ensemble du Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

2275 Ah bien, ma foi, je ne connaissais pas. Donc c'est intéressant de savoir que votre organisme, là, est aussi étendu à la grandeur du Québec et compte autant de mères, de grand-mères et de...

**Mme MARIE-ÈVE LECLERC :**

2280 Et de pères également. C'est inclusif et ouvert à tous et à toutes. Donc vous êtes également invités à vous joindre au mouvement si l'avenir de nos enfants vous intéresse.

**LE PRÉSIDENT :**

2285 Parfait. Donc ça, c'est très clair. Ma question, maintenant, c'est plus en lien, là, avec l'analyse que vous faites du projet. Parce que ce soir, vous nous avez vraiment présenté une analyse du projet, là, qu'on... et c'est ce qu'on attend, d'ailleurs, des gens qui nous déposent des mémoires. Donc est-ce que je comprends bien que votre position, vous n'êtes pas contre l'exploitation minière, mais vous voudriez que ça se fasse différemment? Est-ce que j'ai bien compris votre message?

2290 **Mme MARIE-ÈVE LECLERC :**

2295 Oui, c'est exact. En fait, on pense que le projet, tel qu'il est présenté actuellement, ne rencontre pas les méthodes responsables, en fait, de... pour l'exploitation minière. C'est des pratiques qui sont proposées qui datent de 1950, 1980. Il y a des meilleures pratiques qui existent dans le monde. On exige, en fait, que la mine rencontre les plus hauts standards en matière de gestion d'une bonne mine pour se considérer comme étant écoresponsable pour les générations

futures. Donc on est contre remplir des lacs et des milieux humides de déchets.

2300 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, donc c'est très clair, je vous remercie beaucoup. Je vais passer la parole à mon collègue.

2305 **LE COMMISSAIRE :**

Bien, j'avais un peu une question dans le même sens. C'était un peu, si vous pouviez développer qu'est-ce que vous entendez vous-même par le développement responsable des ressources naturelles?

2310

**Mme MARIE-ÈVE LECLERC :**

Bien, parmi, en fait, justement pour la mine, de remettre les résidus dans la fosse, c'est des pratiques qui existent, donc c'est ce qu'on propose. C'est ce que différents groupes environnementaux aussi proposent. Donc nous, on a pris connaissance de ça. On n'est pas des expertes dans la gestion des mines, mais je pense qu'on peut aller voir les meilleurs exemples qui existent dans le monde et recommander, en fait, obliger le promoteur à rencontrer ces standards-là.

2315

**LE COMMISSAIRE :**

2320

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2325

C'est bon. Bien, écoutez madame Leclerc, on vous remercie beaucoup de votre présentation et on va attendre, là, votre document qui sera déposé, que vous déposerez, j'imagine là, sous peu. Et je vais vous souhaiter une bonne fin de soirée. Et comme je mentionnais à tous les autres intervenants, vos préoccupations sont entendues et seront certainement présentées dans le... dans un des chapitres de notre rapport et vont faire partie de notre analyse. Donc je vous remercie beaucoup, madame Leclerc.

2330

**Mme MARIE-ÈVE LECLERC :**

Je vous remercie à vous, messieurs. Bonne fin de journée.

2335

**MOT DE LA FIN**

**LE PRÉSIDENT :**

2340

Bonne fin de journée. Donc c'est ce qui conclut notre première séance de cette deuxième partie de l'audience publique concernant le Projet d'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus miniers et des stériles de la mine de fer du lac Bloom. Je vous rappelle que vous pourrez consulter les documents déposés dans le site Web du BAPE. Je vous rappelle aussi que la webdiffusion de cette séance en différé est également disponible. Et je vous donne alors rendez-vous demain à 13 h pour la suite de cette deuxième partie de l'audience publique. Alors je vous remercie beaucoup tout le monde et bonne fin de soirée.

2345

**SÉANCE AJOURNÉE AU 18 NOVEMBRE 2020 À 13 H**

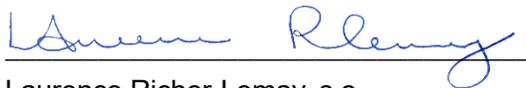
2350

Je soussignée, LAURENCE RICHER-LEMAY, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

2355

ET J'AI SIGNÉ :

2360



Laurence Richer-Lemay, s.o.